



V U E S
& R E
V U E S

Paris, Place Forte du Marché de l'Art



Le marché de l'Art reprend. Tandis que l'été nous échappe, il bourgeonne à nouveau, pour l'éclosion automnale des foires internationales. Certains scandent qu'il n'a jamais connu l'hiver ; d'autres exhibent son dépérissement. Qu'en est-il ? Depuis Paris, l'approche du *Parcours des Mondes*, de la *Biennale des Antiquaires*, des *Journées européennes du patrimoine*, de la *Paris Design Week*, de la *FIAC*, de *Paris Photo*, de la *Biennale de Lyon*, ou encore de la *YIA Art Fair* interroge.

Pourquoi serait-il de bon ton de courir ces rendez-vous ? Pourquoi est-il pertinent de miser sur la France, son tissu culturel, son droit, et son marché ? Pour cette rentrée, **Turquoise** se propose de vous faire partager quelques sessions de rattrapage :

Paris, place forte du marché de l'Art, vous appelle du pied.

Société d'avocats – Attorneys at law

15 rue Beaujon
75008 Paris – FRANCE

Bvd Saint Michel, 11
1040 Brussels – BELGIUM

Tel : +33 (0)1 42 99 94 50
Fax : +33 (0)1 42 99 94 52

www.aturquoise.com







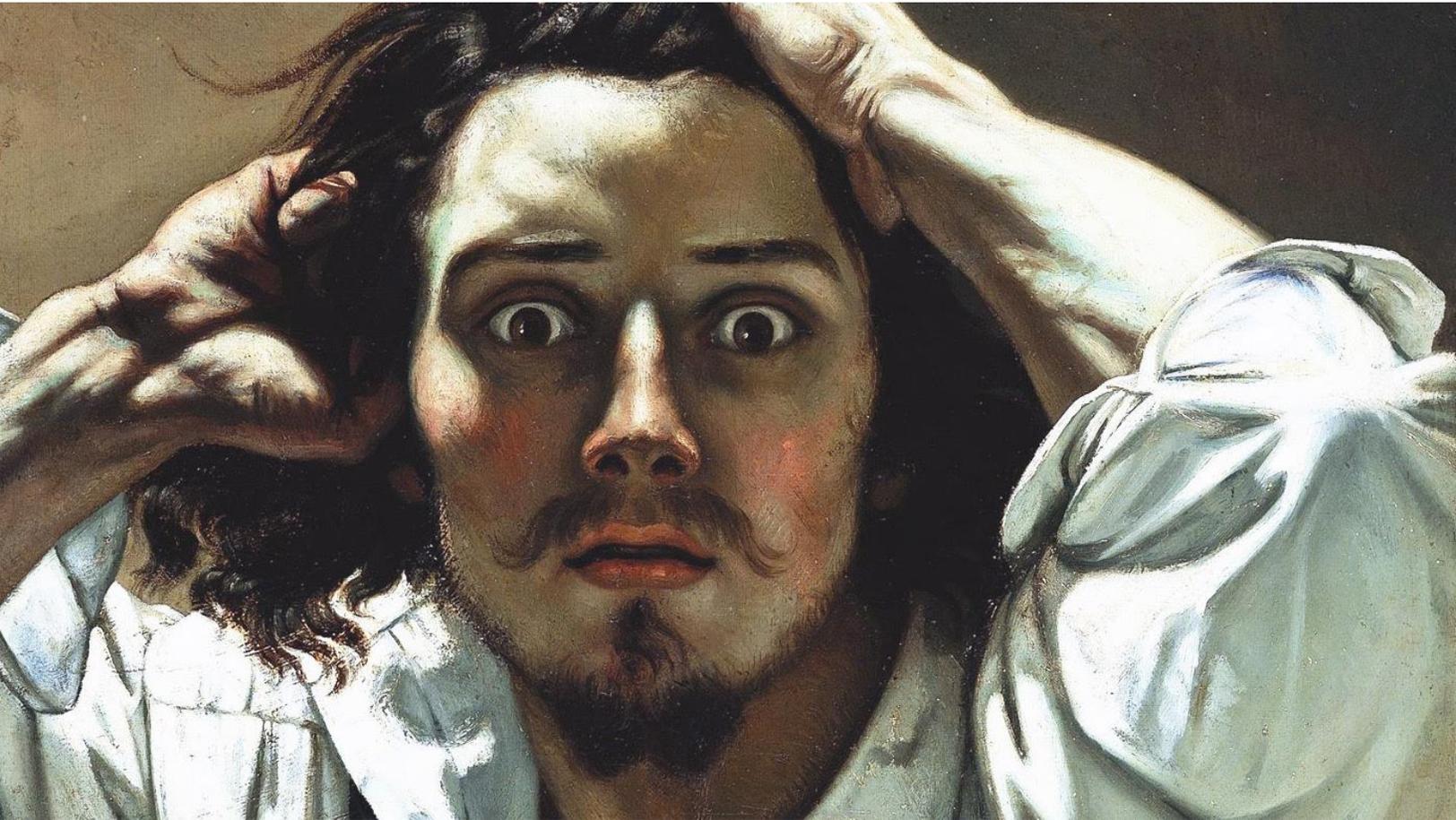
Table des matières

Paris, Place Forte du Marché de l'Art [0/5_L'Edito] – Notre Systématique d'Approche : un Contrepied des Négations et Pessimismes Ambiants	5
L'heure est-elle toujours au pessimisme français ?.....	9
Paris, Place Forte du Marché de l'Art [1/5_Les Chiffres] – Le Canevas d'une Redistribution des Cartes .	11
Un Marché Résilient sans Inflation Symptomatique	12
Une Emergence de Nouveaux Marchés de l'Art.....	13
Une Multipolarité Créative	14
Paris, Place Forte du Marché de l'Art [2/5_Les Hommes] – Gare à ne pas Noircir la Toile Française	18
Une Assise Culturelle à Nulle Autre Pareille	18
Une Forte Concentration d'Evènements Internationaux	20
Un Tissu Economique et Professionnel Mondialement Reconnu.....	21
Un Potentiel Artistique Français Prêt à (ré-)Eclorre	23
Paris, Place Forte du Marché de l'Art [3/5_ Les Spécialités] – La France Mise sur Tous les Tableaux	26
Le Mobilier et l'Art Ancien	27
L'Art Moderne et les Arts d'Asie, d'Afrique et d'Océanie.....	27
Le Street Art.....	29
La Photographie	30
Le Dessin et la Bande Dessinée	31
Le Design.....	32
L'Art Contemporain.....	32
Paris, Place Forte du Marché de l'Art [4/5_Les Opportunités] – Les Ombres se Dilluent	35
Des Repositionnements Géopolitiques A Constater	35
Une Dynamique Interne Favorable	37
Une Fiscalité Rassérénée	38
Un Droit de Suite Moins Marginal	41
Paris, Place Forte du Marché de l'Art [5/5_Les Perspectives] – Reste une Palette à Réinventer	44
Une Législation enfin à Jour des Attentes du Marché International de l'Art	44
Une Place de Marché Innovant au Rythme du Numérique	46
Une Force de Proposition Culturelle Intacte.....	48
Bibliographie Chronologique	52





Paris, Place Forte du Marché de l'Art [0/5_L'Edito] – Notre Systématique d'Approche : un Contrepied des Négations et Pessimismes Ambiants



© Le Désespéré (Courbet) _ Domaine Public

EN JEUX

Pour *Turquoise*, cette revue vise avant tout à offrir aux amateurs et collectionneurs du monde une description **complète** et **analytique** du marché de l'art parisien. Son étude, dont la teneur se veut **économique**, **internationale** et **comparative**, offre toutefois d'entrevoir une **multitude d'enjeux juridiques**, dont la réponse repose au cœur de l'**expertise du cabinet**. Ainsi, chaque point proposera sous la forme d'un encadré préalable un lot de **questionnements juridiques utiles** au succès d'une **entreprise de collection artistique internationale**.

L'idée alléniennne d'un Paris déchu valait déjà en 2002 l'honneur d'une exposition à la *Royal Academy of Arts* de Londres. Partagée entre faits et mythes de l'âge d'or, celle-ci rappelait par la plume de Gladys C. Fabre le propos suivant :

« De 1900 à 1968, Paris est encore la capitale internationale des arts et des lettres. Montmartre,



Montparnasse, Saint Germain des prés et le quartier Latin ; tous ces quartiers Parisiens, sont liés au vécu et à l'imaginaire des artistes, parmi les plus célèbres de Braque, Picasso, Matisse, Chagall, Modigliani, Foujita, Brancusi, Kandinsky à Fautrier, Dubuffet, De Stael, Vasarely, Yves Klein, Niki de Saint Phalle.¹ »

Or, ce qui valait ici pour les artistes valait aussi pour leurs marchands. Il faut dire qu'il fut un temps où Paris représentait près de 80% des ventes dans le monde². Il faut dire aussi, qu'il fut un temps où les gants de soie parisiens cachaient une main de fer verrouillée sur l'art et chaque bouture de son marché.

Verrouillée, ou rouillée, cette main dit-on ne sut pas s'assouplir. Au fil des années, elle laissa glisser entre ses doigts l'immense majorité de ses parts de marché, tant et si bien que le Sénat français se saisit finalement de la question. Mais alors qu'il publiait en 1999 un rapport complet sur « *les chances de la France dans le Marché de l'Art* »³, ce même marché s'emballa de plus belle, actant une déroute française pérenne pour quinze nouvelles années. Tandis que le marché de l'art contemporain bondissait de +1 370 %⁴, la France, dans sa spécialisation aux arts anciens, vit le produit de ses ventes passer de 8,6% du marché en 2002 (elle était alors leader du marché de l'art en volume avec près de 16.8% des transactions mondiales⁵, plaçant l'Europe en tête du marché) à 3,3% en 2014 (enregistrant même en cette année une chute record de 10%⁶). Ainsi commença le régime de la terreur, une terreur numérique, qui par quelques courbes sortit fatalement la France de la grande scène. Celle-ci, dès lors, embrassera la quatrième place du marché de l'art, bien loin derrière la Chine (37,2%), les Etats-Unis d'Amérique (32,1%) et le Royaume Uni (18,9%).

Dix-sept années après le rapport sénatorial, une table Ronde fut organisée à Drouot afin de réévaluer les chances de la France dans le marché de l'art le 13 octobre 2016⁷. Un mois plus tard, un rapport fut déposé à l'Assemblée Nationale le 16 novembre 2016 dans le cadre de la Commission des Affaires Culturelles et de l'Education par M. le Député-Rapporteur Stéphane Travert, et sous la présidence de M. le Député Michel Herbillon⁸. Alors encore, les chiffres parlèrent, et ne souffrant aucun appel, rappelèrent une ambiance morose⁹, où le déclin français était depuis dix ans affiché, répété, médiatisé, et politiquement analysé.

Pourtant, d'aucuns estiment que quelques lueurs subsistent. Au jour de cet écrit, le marché de l'art contemporain est consolidé, Paris cherche à se réinventer, et les cartes se redistribuent. La confiance des opérateurs semble revenue, et la valeur refuge de l'art est consacrée parmi le « SWAG » (Silver, Wine, Art, Gold) de nos collectionneurs.

Une question se pose alors ; et parce que celle-ci regorge d'enjeux juridiques, [Turquoise](#) souhaite y répondre en cinq points, cinq points de vues, cinq revues de presses, pour offrir à grands traits la synthèse de ces dernières années.

¹ http://www.gladysfabre.com/publication/1714/Paris__Capitale_des_Arts_1900-1968/

² [http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/14/rap-info/i4234/\(index\)/rapports-information](http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/14/rap-info/i4234/(index)/rapports-information)

³ https://www.senat.fr/rap/r98-330/r98-330_mono.html

⁴ <https://fr.artprice.com/artmarketinsight/artprice-rapport-sur-le-marche-de-lart-contemporain-2016>

⁵ <https://imgpublic.artprice.com/pdf/trends2002.pdf>

⁶ https://imgpublic.artprice.com/pdf/rama2014_fr.pdf

⁷ http://www.drouot.com/static/drouot_evenement_detail.html?idActu=14478

⁸ Rapport du 16 novembre 2016 précité.

⁹ <http://www.latribune.fr/opinions/tribunes/marche-de-l-art-en-france-ou-est-passe-notre-bernard-buffet-609208.html>



L'heure est-elle
toujours au
pessimisme français ?





Paris, Place Forte du Marché de l'Art [1/5_Les Chiffres] – Le Canevas d'une Redistribution des Cartes



©Le Viol d'Europe (Rubens) _ Domaine Public

La stabilisation des prix et la consolidation du marché de l'art opérée en 2016, tout en consacrant une certaine fulgurance de la Chine¹⁰, ont constaté une régression des têtes hégémoniques du marché (Chine-2%, USA-32% notamment). Pour autant ces chiffres, témoins d'une redistribution mondiale des cartes¹¹, sont loin d'entériner l'échec français.

C'est non sans surprise que la France, en effet, reste stable et bénéficie d'une nouvelle répartition du marché. Elle représente désormais 5% du marché mondial (Chiffre d'affaires stable au regard de 2015), et montre +8% d'augmentation du volume de ses transactions, à l'inverse de ses voisins la Suisse, l'Allemagne ou l'Espagne qui ne parviennent pas à s'inscrire dans cette nouvelle dynamique.

¹⁰ <http://www.artprice.com/artprice-reports/the-art-market-in-2016>

Le premier semestre de 2017 semble partiellement remettre en question ce point. Aussi, voir <http://www.rfi.fr/culture/20170804-marche-art-etats-unis-nouveau-leader-chine-embuscade>

¹¹ Voir notamment les repositionnements des pays traditionnels de l'Europe continentale (Espagne-30%, Allemagne-6%, etc.) ou les croissances fulgurantes des économies telles que l'Australie (+18%) ou la Corée du Sud (+42%).

Ce constat s'applique par ailleurs au plan interne, où l'influence anglo-saxonne dans les maisons de vente tend aussi à perdre du terrain : alors que la France s'impose comme marché central de l'Europe continentale et dans un avenir proche, de l'Union Européenne, ses maisons de ventes, qui s'organisent et se concentrent, en 2015 et 2016, montrent une croissance plus importante qu'à l'étranger. L'exemple d'Artcurial est marquant : avec une croissance fulgurante, cet établissement bel et bien *made in France* s'est lancé à la poursuite des ventes records, comme a pu le montrer la récente vente de sa Ferrari, adjugée à 32 millions d'euros, prix jamais atteint dans le monde pour un véhicule de collection¹². Plus surprenant encore, Drouot, qui est désormais présidé par Alexandre Giquello, a déclaré une hausse de plus de 5% avec 202,7 millions d'euros de chiffre au premier semestre 2017.

Ce progrès étonne, tant et si bien que l'on trouverait, à bien y regarder, des sources positives d'information numérique hors le pessimisme médiatique habituel¹³.

Un Marché Résilient sans Inflation Symptomatique

EN JEUX

Aux yeux de Turquoise, ce point introductif aux contours chiffrés est loin d'être dénié de dénouements juridiques. En termes de **droit privé**, il rappelle aux juristes la question des **responsabilités économiques et financières des maisons de ventes et des galeristes**, et ouvre plusieurs pistes d'études sur le **droit économique des enchères**, sur la **valeur en France des garanties de prix**, et enfin sur la délicate question –touchée du doigt par la récente **réforme du code civil-** de **l'erreur sur le prix** ou sur la **substance en droit du marché de l'art**. En termes de **droit fiscal**, il pose évidemment l'épineuse question de la **fiscalité de l'art contemporain** notamment chez les particuliers, et en **droit pénal des affaires**, suggère un besoin de conseil juridique en matière de **blanchiment** et de **transactions occultes** face aux plus récentes **réformes et directives de l'OCDE**.

Il semble nécessaire, en premier lieu, de relever que l'inflation exponentielle (on parle de +2000% en quinze ans) de certains secteurs de l'art promet une certaine confusion dans les chiffres. Car si la France a certes perdu des parts de marché, il est à relever que ce constat cohabite avec une croissance stable, et une hégémonie assurée sur plusieurs segments de ce marché. L'effet d'optique est bien là : alors que les prix des œuvres stars du marché (high-end) s'emballent, l'art du milieu de marché poursuit sa course dans une croissance plus modérée.

Or, il est à rappeler que par ses traditions, son utilisation développée des préemptions ou sa conception avant tout culturelle –et non économique – du marché de l'art, la France n'est jamais entrée à la poursuite des ventes record. Elle tient par conséquent la quasi-totalité de sa position, quatrième économie de l'art, sur un nombre astronomique d'œuvres en ventes chaque jour. Ce nombre, en réalité, lui permet même d'être classée troisième en nombre de lots vendus : devant Londres d'après le dernier rapport de la TEFAF, la France représentait en effet en 2015 11 % du marché de l'art en nombre de lots vendus, après les États-Unis (24 %) et la Chine (13 %).

¹² <http://www.lefigaro.fr/culture/encheres/2016/12/21/03016-20161221ARTFIG00229-marche-de-l-art-paris-maintient-le-cap.php>

¹³ <https://www.franceinter.fr/culture/le-marche-de-l-art-se-porte-toujours-bien-en-france>

L'écran de fumée est donc simple : si la France n'a rien *perdu* dans le marché de l'art, elle n'a simplement pas *saisi* certaines de ses spécialités contemporaines, à commencer par l'ultra-high-end et l'art contemporain, qui tirent aujourd'hui certains marchés vers le haut. Ceci explique cela : alors que les marchés de l'art d'après-guerre, et de l'art contemporain pesaient respectivement 8% et 3% du produit des ventes mondiales en 2000, ceux-ci s'élèvent aujourd'hui à 21% et 5% du marché¹⁴, dans une croissance folle entraînant avec elle l'ensemble du marché de l'art.

Or, la jeunesse d'un marché fournit son lot d'incertitudes. Hors de France, ces nouveaux domaines juvéniles du high-end chargés de volatilité font désormais la pluie (la cote de Yue Minjun s'est effondrée de 56% entre 2007 et 2016¹⁵) comme le beau temps (un Basquiat, en 2017, fut vendu 110,5m\$ dans les sphères de l'ultra-high-end New-Yorkais). En brisant la primauté traditionnelle de l'œuvre historique, ils ouvrent la voie à un marché de l'art autrement plus incertain, pour ne pas dire spéculatif, dont l'inflation symptomatique a pour principale conséquence une explosion des trafics, des garanties inextricables et des transactions occultes.

Il est donc nécessaire de rappeler l'indépendance de la France face à « l'ultra-high-end » et ses pratiques les plus spéculatives. Car c'est précisément dans sa capacité à centrer son cœur de marché autour de l'œuvre d'art au sens large, que Paris atteste d'une solidité et d'une résilience bien supérieure aux marchés spécialisés dans les œuvres les plus chères, et les plus volatiles¹⁶. Plus stable et moins tributaire que New York ou Londres, ce progrès Français, poursuit sa croissance à près de 8% au premier semestre 2017.

Une Emergence de Nouveaux Marchés de l'Art

EN JEUX

Aux yeux de Turquoise, cette question offre l'opportunité unique d'élaborer une expertise variée de droit privé, en s'interrogeant sur le régime du prêt international d'œuvre d'art, de la location internationale d'œuvre d'art, du dépôt international d'œuvre d'art, de la vente internationale d'œuvre d'art, du transport international d'œuvre d'art, ou encore de l'assurance internationale d'œuvre d'art. Elle rappelle aussi l'intérêt du droit public dans la création d'antennes muséales internationales, et souligne la prépondérance des règles nationales et internationales dédiées à la protection de la propriété culturelle, la circulation internationale des biens culturels et la lutte contre le trafic illicite des biens culturels.

Alors que le marché de l'art, sorti de son carcan français, s'est vu pour la seconde partie du XXe siècle et les années 2000 dominé par un duopole transatlantique (Etats-Unis d'une part, Royaume-Uni et France de l'autre), la scène artistique mondiale se voit désormais ouverte au monde. Permise notamment par l'arrivée d'oligarchies nouvelles (Russie, pays de l'OPEP, Chine, etc.), cette nouvelle polarisation s'est

¹⁴ <https://fr.artprice.com/artprice-reports/bilan-du-marche-de-lart-s1-2017-par-artprice-com/s1-2017-bilan-mondial-du-marche-de-lart-par-artprice-com>

¹⁵ <https://www.lequotidiendelart.com/articles/11016-pour-le-cvv-en-2016-le-marche-du-contemporain-s-essouffle-mais-ne-se-retourne-pas.html>

¹⁶ <https://www.artprice.com/artmarketinsight/the-contemporary-art-market-in-france>

particulièrement accélérée au cours des dernières années. Désormais, tous les amateurs d'art du globe se repaissent : de l'Europe à l'Asie, tout comme en Amérique du Sud, en Afrique ou au Moyen orient, le marché de l'Art s'étend à grand frais de foires et de biennales¹⁷.

Ne nous méprenons pas : cette nouvelle génération d'acheteurs « *en quête de reconnaissance sociale* »¹⁸, en bousculant les conservatismes, multiplie les opportunités Parisiennes. Elle change la demande, d'abord, puisqu'apparaissent chaque jour de nouveaux collectionneurs issus des BRICS, pour ne citer qu'eux. Elle change l'offre, ensuite, puisque ces collectionneurs et amateurs d'arts venus du monde entier apportent, eux aussi, leur lot d'artistes et de courants dont ils connaissent -et font- la cote. Enfin, elle change la structure globale du marché, en créant des hubs décentralisés où l'économie artistique française s'exporte.

C'est aujourd'hui notamment le cas de Dubaï, phare du marché de l'art Moyen-Oriental dont les investissements et les intérêts pour Paris ne se comptent plus, qui accueille chaque année de nouvelles collections, et attire les plus grands musées du monde comme le Louvre¹⁹ ou le Guggenheim. L'Inde et le Brésil, aussi, voient leurs marchés évoluer au fil de leurs métropoles dont la modernité se mesure désormais au développement de leur art contemporain. Pour reprendre la formule élaborée de Catherine Choron-Baix et Franck Mermier :

« De fait, la dimension transnationale du marché de l'art interroge la multiplicité des échelles de la globalisation²⁰ et ce, de manière spécifique, en introduisant une dimension symbolique qui ne peut être analysée qu'en relation avec des localités singulières et leurs modes de relation avec les collectifs signifiants dans lesquels elles s'insèrent.²¹ »

Autrement dit, « *la tenue de foires internationales d'art contemporain constitue, [...], un levier visant à asseoir l'autorité des marchés émergents et à les établir en nouvelles centralités* »²². Or, cette gentrification du monde amène à penser dans un tout nouveau schéma, certes inscrit face à un îlot de métropoles, mais global malgré tout. En son sein, le droit de suite tend à se généraliser, tout autant que la pratique de la préemption, qui poussera probablement le marché vers une homogénéisation dont Paris peut largement bénéficier. Les chiffres, en ce sens, sont évocateurs : selon Artprice, en 2016 comme en 2017, plus de 700 musées d'art à caractère international viennent chaque année fortifier l'économie muséale mondiale. Ce nombre, qui s'accompagne d'une part croissante de préemptions tout autour du globe, tendra à accroître la valeur des pièces les plus anciennes, dont Paris est sans conteste la capitale.

Une Multipolarité Créative

EN JEUX

Aux yeux de Turquoise, cette problématique s'inscrit au cœur du développement du droit international privé et du droit du commerce international. Dans un contexte global de plus en

¹⁷ <https://transcontinentales.revues.org/1312>

¹⁸ Nathalie Moureau et Jean-Yves Leroux, « Le rôle des grands collectionneurs dans la formation de la valeur artistique », Questions internationales, n° 42 : « L'art dans la mondialisation », mars-avril 2010 : 47-48

¹⁹ <http://theartnewspaper.com/news/museums/louvre-abu-dhabi-to-open-in-november-sources-say/>

²⁰ Saskia Sassen, La globalisation. Une sociologie, Paris, Gallimard, 2009 : 23

²¹ <https://transcontinentales.revues.org/1312> précité

²² Ibid

plus concurrentiel où le droit économique, le droit douanier et le libre-échange se développent, elle offre l'opportunité aux avocats d'offrir au quotidien une expertise de droit comparé à tous les collectionneurs, expertise appliquée à la propriété intellectuelle, aux ventes dématérialisées et au milieu des enchères.

Pour reprendre Monsieur le Député-Rapporteur Stéphane Travert :

« Il faut analyser le marché de l'art français non seulement à l'aune de ce qu'il a pu être, mais également à la lumière de ce qu'il pourrait devenir.²³ »

Or, il est à constater que Paris, faisant acte d'un marché considérablement globalisé et oubliant le mythe de l'âge d'or, s'intéresse désormais à tout ce qui peut faciliter cette internationalisation. Tous ses acteurs s'y penchent, comme Guillaume Cerutti, qui exprimait cette idée déjà en 2010 :

« Alors qu'au cours des décennies précédentes le marché de l'art était principalement animé par les clients américains, européens ou japonais, l'arrivée massive de nouveaux acheteurs, notamment russes, chinois, indiens, ou issus des pays du Golfe, a depuis quelques années profondément remodelé le visage du marché de l'art mondial.²⁴ »

Les technologies du web et de la communication, notamment, sont au centre de son attention, dans une perspective de dématérialisation des ventes en faveur de nouvelles clientèles globalisées. La gestion physique et le soin d'une clientèle variée entre aussi en compte car désormais, pour chaque grande foire, à chaque grande vente organisée à Paris, les enchérisseurs étrangers, issus d'une trentaine de pays, sont majoritaires et choyés²⁵.

Cette ouverture est bienvenue, puisque dans le circuit mondial de l'art et où les collectionneurs circulent de New York à Londres sans oublier Miami et Bâle, Paris est incontestablement un épicerie au sein de la vieille Europe ; Devançant largement ses voisins Allemagne ou Italie, la France représente désormais le plus grand marché de l'art de l'Union Européenne, et sans doute l'offre la plus variée d'Europe²⁶.

En somme, il en va de l'art comme du reste : son marché s'est mondialisé et, dans cette mondialisation, la France doit redéfinir sa place. Mais ne nous trompons pas ici... Existe-t-il vraiment une capitale mondiale du marché de l'art ? Rien n'est moins sûr. La France pourrait être nostalgique du marché de l'art de 1914, où artistes, galeries et acheteurs étaient tous installés à Paris. Pourtant, ce marché n'existe plus, et n'est plus nécessaire. Pour citer Elisabeth Royer-Grimblat :

« Un artiste peut résider à Paris alors que ses clients – européens, chinois, russes, indiens, qataris... – se trouvent de l'autre côté de l'Atlantique, voire à l'autre bout du monde. De toute façon, la rencontre entre acheteurs et vendeurs se fait de plus en plus dans les grandes foires [...], qui supplantent désormais les galeries. La vérité, c'est que le monde de l'art n'a plus vraiment de « centre »²⁷. »

²³ Rapport du 16 novembre 2016 précité

²⁴ G. Cerutti, « Mutations du marché mondial de l'art, paradoxes du marché français », Commentaire 2010/3, numéro 131

²⁵ Rapport du 16 novembre 2016 précité

²⁶ <http://www.fiscalonline.com/Art-bilan-positif-pour-le-marche.html>

²⁷ <http://www.causeur.fr/art-paris-nest-plus-un-marche-actif-ni-reactif-28983.html#>



Le Journal des Arts appuyait d'ailleurs il y a peu cette idée, qu'il s'agit de souligner :

« Nous vivons maintenant dans un monde multipolaire où la notion de centre unique a disparu. Les richesses se sont déployées sur toute la planète, et avec elles les collectionneurs et les places de marché. Dans le même temps, le transport aérien a crû dans des proportions considérables, et il est devenu possible de se déplacer pour de courts séjours partout sur la planète. Maastricht en mars pour Tefaf, Hongkong (Art HK) en mai, Bâle en juin, la Biennale des antiquaires de Paris en septembre, la Fiac en octobre, Art Basel Miami en décembre..., la liste des temps forts ne cesse de s'allonger. ²⁸ »

En leur sein, le succès Parisien est donc à portée de doigts. Par l'établissement aujourd'hui incontesté d'un évènement majeur capable de développer dans son sillage et pour quelques semaines des rencontres de qualité entre collectionneurs (foires off, ventes publiques), Paris, capitale du tourisme culturel s'inscrit au sein des destinations annuelles. Sur le circuit du marché de l'art, son spot s'est constitué, notamment à la fin du mois de mars, où quatre foires de qualité, suivies par d'importants évènements offerts par les plus grandes maisons de ventes parisiennes, offrent chaque année une opportunité unique aux collectionneurs de visiter la ville lumière.

²⁸ http://www.lejournaldesarts.fr/jda/archives/docs_dossier/98624/paris-au-coeur-du-marche-de-l-art.php



Paris, Place Forte du Marché de l'Art [2/5_Les Hommes] – Gare à ne pas Noircir la Toile Française



© La Liberté guidant le peuple (Delacroix) _ Domaine Public

A lors que journalistes, analystes et économistes jouent sur les chiffres entre déclin et résilience, le subjectiviste s'attache à observer les hommes. Or, puisque l'art n'existe pas sans eux, il serait sans doute mal avisé de ne pas analyser les forces subjectives du marché parisien. Aussi s'agira-t-il d'observer avec justesse les membres qui composent ce marché : au-delà des chiffres, Paris et la France comptent sur des forces historiques, sociales et structurelles peu égalées.

Une Assise Culturelle à Nulle Autre Pareille

EN JEUX

Aux yeux de Turquoise, ce sous-jacent culturel de l'économie française amène à penser l'expertise juridique par l'économie du droit, pour chaque question de droit public en matière de tourisme, d'urbanisme, de marchés publics, tout en étudiant les règles relatives au mécénat, aux donations ou aux dations. Ce sujet est par ailleurs l'occasion de requérir une expertise de

droit privé en matière de fondations, d'associations et de structures sociales ou financières liées à la promotion des arts.

Il semble ici primordial d'apporter à cette étude, afin de la rendre véritablement objective, les pigments d'une subjectivité inhérente à son économie, et déterminante aux yeux des collectionneurs. Car le marché de l'art, quoi qu'on en dise, est avant tout un marché d'amateurs dont la passion influence la dépense. Comme l'exprimait en 2013 Jérôme Kohler, consultant en philanthropie et ancien président de Paris Musées :

« C'est un marché où la stricte logique économique est contrebalancée par le caractère passionnel des achats et par la capacité qu'ont certains à surpayer, dans une optique de constitution rapide de collections. C'est un marché fluctuant en termes de prix et d'acteurs, mais aussi de goûts et de modes : on a récemment vu le déploiement de segments tels que les restes paléontologiques, la taxidermie ou les voitures anciennes...²⁹ »

Or, il est à rappeler que cette passion s'inscrit à Paris au filigrane de toute l'économie. Aujourd'hui plus que jamais, Paris attire d'immenses collectionneurs français ou étrangers qui, dévoués à son rayonnement, œuvrent pour elle tant depuis ses murs que depuis l'étranger. L'on pourra citer ici Marlene et Spencer Hays, qui ont récemment fait don au musée d'Orsay de la plus grande collection jamais offerte à la France depuis 1945³⁰ – un ensemble d'œuvres françaises et européennes estimées à plus de 350 millions d'euros –, Budi Tek – dont la fondation Yuz est aussi habituée des dons en France³¹ –, ou évidemment François Pinault, qui, faut-il le rappeler, s'apprête à exposer sa collection de chefs d'œuvres d'art moderne (évaluée à plus d'un milliard d'euros) dans une bourse du commerce dont il a largement aidé la restauration. Cette bourse du commerce, proche de ce qui est déjà la plus vaste collection d'art moderne en Europe (le Centre Pompidou), entérine la position d'une cité au cœur du circuit des collectionneurs.

C'est sur cette économie muséale, artistique et culturelle majeure, à laquelle le gouvernement français a fait choix d'offrir en 2017 le plus large montant de subventions jamais accordé³², que la première cité touristique et culturelle au monde obtient en premier lieu les faveurs du marché. En phase avec les établissements muséaux de province dont la réputation ne fait qu'augmenter³³, Paris s'inscrit au sein des incontournables, ce que relevait en 2016 M. le Député-Rapporteur Stéphane Travert :

« La richesse culturelle, notamment muséale, de Paris – comme en témoigne le succès des éditions de « *Monumenta* » du Grand Palais, des expositions d'art contemporain au château de Versailles et celles de la Fondation Louis Vuitton – et des grandes métropoles de province, comme Marseille, Rennes et Lyon, de même que le patrimoine historique et architectural de la France et, plus généralement, un « art de vivre » fantasmé par les touristes étrangers, sont à même d'en faire un point de passage obligé pour les collectionneurs. Plusieurs acteurs ont ainsi fait part à la mission de la volonté des collectionneurs d'acheter certaines pièces, notamment de mobilier français et d'art ancien, à Paris plutôt qu'à New York.³⁴ »

Cette idée semble tout à fait partagée par les galeristes et la plupart des acteurs du marché, ce qu'a pu

²⁹ <http://www.djfa-paris.com/app/download/3747707/Article>

³⁰ <http://www.france24.com/en/20161022-france-american-couple-donates-art-worth-350-million-musee-orsay-paris>

³¹ <http://theartnewspaper.com/news/news/budi-tek-awarded-the-french-government-s-highest-honour/>

³² <http://www.gouvernement.fr/argumentaire/culture-un-budget-historique-en-2017>

³³ http://www.lejournaldesarts.fr/jda/archives/docs_article/145669/lyon-en-tete-rouen-presque-ex-aequo.php

³⁴ Rapport du 16 novembre 2016 précité

très justement exprimer Michele Casamonti – directeur de Tornabuoni Art à Milan, Paris et Londres –, lors de la récente table ronde à Drouot :

« La France a beaucoup d'opportunités. [...] Je connais peu de monde qui ne se déplace que pour aller prendre un tableau une Œuvre d'art, sans passer, sans avoir envie de peser un moment où il va pour respirer, vivre, manger, dormir, voir d'autres productions que le tableau qu'il va voir.³⁵ »

Ce tissu culturel extrêmement dense et teinté d'histoire n'attire d'ailleurs pas que les collectionneurs. Les musées et fondations eux-mêmes voient en Paris une occasion de valoriser leurs collections dans les toutes nouvelles institutions parisiennes³⁶. C'est aussi le cas des artistes, qui aujourd'hui comme hier regardent la France avec une certaine attirance. Le pays abritait autrefois feus Pablo Picasso et Salvador Dali ; Il compte aujourd'hui parmi ses résidents Anselm Kiefer, Miquel Barcelo ou Yan Pei Ming, tout en bénéficiant des faveurs régulières d'artistes tels que David Hockney³⁷ ou Jeff Koons³⁸, ce dernier ayant il y a peu offert à Paris son *Bouquet of Tulips*.

Une Forte Concentration d'Évènements Internationaux

EN JEUX

Aux yeux de Turquoise, cette prolifération d'évènements à dimension internationale est une opportunité unique d'offrir à chaque artiste, galeriste ou amateur une expertise de droit interne et international adaptée aux ventes de foires et salons. Plus encore, elle permet de soulever les enjeux juridiques liés à la création, au management et au succès de tels évènements par le droit et l'ingénierie contractuels, de la communication, de l'évènementiel ou même du spectacle ; il s'agira notamment de réussir l'élaboration d'une structure de *vetting* élaborée autour de compagnies nationales d'experts, de comités, de commissions, de syndicats ou de groupements nécessairement soumis à des besoins juridiques prépondérants.

Par-delà la montée de grands musées sur tout le sol français, l'explosion artistique de villes comme Rennes ou Marseille, la présence de fonds régionaux d'art contemporain, ou l'organisation d'expositions record, l'art s'inscrit dans l'actualité française par un tissu évènementiel majeur.

De fait, si Art Basel domine toujours la scène des évènements d'art contemporain, il est à relever que la force évènementielle de Paris a le vent en poupe. Dans le sillage de la FIAC, la France s'inscrit dans une dynamique ouverte au marché avec une multitude d'évènements spécialisés, reconnus et sélectifs. L'on mentionnera par exemple le Salon du Dessin, Paris Photo, la Biennale Paris³⁹ ou encore la YIA, cette dernière s'exportant désormais parmi les plus flamboyants satellites d'Art Basel⁴⁰.

³⁵ http://www.drouot.com/static/drouot_evenement_detail.html?idActu=14478

³⁶ <http://theartnewspaper.com/news/museums/moma-collection-takes-a-paris-vacation/>

³⁷ David Hockney, dont l'exposition au centre Pompidou frôle déjà le record d'affluence <http://culturebox.francetvinfo.fr/arts/expos/affluence-exceptionnelle-pour-la-retrospective-david-hockney-au-centre-pompidou-260723>

³⁸ Jeff Koons, détenteur du record d'affluence au Centre Pompidou https://www.lesechos.fr/18/12/2014/lesechos.fr/0204026205334_l-expo-koons-bat-des-records-au-centre-pompidou.htm

³⁹ Qui s'est notamment armé cette année d'un *vetting* irréprochable <https://www.lequotidiendelart.com/articles/10894-la-biennale-paris-change-les-regles-de-son-vetting.html>

⁴⁰ <http://theartnewspaper.com/reports/don-t-forget-to-check-out-the-art-basel-satellite-fairs/>

La FIAC quant à elle, a élu domicile depuis 2006 en plein cœur de Paris sous la verrière du Grand Palais pour devenir l'une des foires les plus majestueuses –et les plus visitées– de la scène artistique internationale. Aux termes du rapport précité, ses 72 080 visiteurs en 2016 lui permettent d'avoir la tête haute face à Bâle, qui a accueilli 98 000 personnes lors de sa 46e édition⁴¹. Ces chiffres sont à la hauteur des exposants :

« Logée dans la nef du Grand Palais, à l'emplacement même où se tenait historiquement le Salon Officiel et le Salon des refusés, la FIAC [...] bénéficie toujours de l'aura parisienne. Pour sa 43ème édition du 20 au 23 octobre 2016, la Fiac réunit 183 des plus prestigieuses galeries au monde, venues de 26 pays. La domination des grandes sociétés occidentales est claire, avec 55 galeries françaises, 34 américaines, 14 anglaises et autant d'italiennes. Après avoir exposé sur la prestigieuse Frieze de Londres, de grandes galeries ne manquent pas de se présenter aussi au Grand Palais de Paris. Gagosian, David Zwirner, Sadie Coles, Massimo de Carlo et Marian Goodman travaillent sur les deux foires. De grandes galeries anglaises – Lisson, Simon Lee, White Cube – font aussi le déplacement à Paris. Certaines ont choisi de se concentrer sur la Fiac plutôt que la Frieze, dont Blum & Poe, Calier-Gebauer, Continua et Paula Cooper.⁴² »

D'ailleurs, alors que la FIAC était, en 2004, l'une des premières foires internationales d'art contemporain ouvrant une section pour les galeries de design, ce domaine est de retour en 2017⁴³, accompagné d'enseignes de premier plan parmi lesquelles s'inscrivent ChertLüdde, Peter Kilchmann, Nogueras Blanchard, Mezzanin, Vera Cortès Art Agency, Elvira González, Imane Farès, LambdaLambdaLambda, Maisterra Valbuena, SCHLOSS et Waldburger Wouters⁴⁴.

Ainsi le marché de l'art parisien n'a-t-il pas à rougir de ses événements, qui fleurissent avec la bénédiction des plus grands galeristes et amateurs d'art du monde. Encore aujourd'hui, le « spot » parisien s'affirme avec réalisme dans le circuit globalisé du marché.

Un Tissu Economique et Professionnel Reconnu

EN JEUX

Aux yeux de Turquoise, la question du tissu économique et professionnel parisien touche à une grande variété d'enjeux juridiques. Au quotidien, elle pose aux juristes la question des **galeristes**, des **artistes**, de leurs **ayant-droits**, et des **contrats** qu'ils sont susceptibles de conclure ensemble. Dans une perspective plus prononcée, elle interroge sur l'**indépendance** le **statut refondé en France des commissaires-priseurs**, des **huissiers**, des **experts** et de toutes les **professions réglementées liées à l'art**. Elle pose enfin la question de la **gouvernance**, des **autorités de régulations** et des **chartes de bonne pratique** liées à ces professionnels, concepts de **droit souple** aujourd'hui entièrement intégrés au paysage juridique français.

Derrière le tableau du tourisme culturel parisien se cache une toile française tissée de collectionneurs, d'experts, de commissaires-priseurs et de galeristes aux compétences reconnues. Cette toile est dense ;

⁴¹ Rapport du 16 novembre 2016 précité

⁴² <https://artmarketinsight.wordpress.com/2016/10/19/a-lheure-de-la-fiac-art-contemporain-par-artprice/>

Voir aussi : 2016, Oct 17. Artprice : Découvrez les chiffres clés des artistes de la Fiac Paris 2016, la Foire de Référence en Art Contemporain. PR Newswire Europe (French)

⁴³ <http://theartnewspaper.com/news/art-market/design-dealers-are-back-in-the-fiac-fold/>

⁴⁴ Pour une liste complète, www.lejournaldesarts.fr/site/archives/docs_article/145717/la-fiac-2017-devoile-sa-selection-de-galeries-ph



au simple titre du premier marché, l'étude de François Rouet sur les galeries d'art contemporain en France en 2012 comptait notamment plus de 2 100 galeries, dont plus de la moitié présentes en Île-de-France⁴⁵. Le second marché, quant à lui, a gardé sa superbe : les Antiquaires et les galeries sont réputées, et forment par leur accretion les acteurs économiques majeurs voire uniques de certains quartiers de la capitale française, ce qui place Paris comme la seule ville au monde disposant de quartiers dédiés aux antiquaires (que sont les 3^e, 6^e et 8^e arrondissements)⁴⁶.

Ce tissu professionnel trouve aussi sa légitimité dans ses experts, qu'il exporte sur tous les marchés de l'art, du fait d'un statut plus efficace et plus adapté : alors que les pays anglo-saxons trouvent leurs experts parmi les salariés des maisons de ventes, l'expertise en France s'offre depuis des cabinets indépendants plus éloignés du champ des conflits d'intérêt⁴⁷. Cette force d'indépendance des professionnels français fait par ailleurs tout autant résonance dans l'indépendance économique de ses marchands d'arts. Le rapport du 16 novembre 2016 fait état de ce fait ouvrant l'économie parisienne à une plus grande diversité de collectionneurs :

« Les marchands d'art français ne « constituent pas des sociétés, mais des personnalités ». Or, cette indépendance, moins prégnante dans les pays anglo-saxons, leur permet de faire preuve d'une grande réactivité et de prendre des risques que le conseil d'administration d'une entreprise pourrait difficilement accepter. C'est notamment grâce à ce dynamisme que M. Gautier a récemment pu acquérir un des premiers tableaux de Rembrandt, une œuvre non attribuée qui apparaissait de piètre qualité, lors d'une vente aux enchères organisée dans le New Jersey.⁴⁸ »

Car il est à rappeler si la France compte parmi ses mécènes les plus grands collectionneurs, ci-nommés Bernard Arnault et François Pinault dont les fondations respectives Louis Vuitton et Pinault ont recentré en France une activité économique parfois trop distendue, son tissu est fondamentalement formé d'une myriade de petits collectionneurs, attestant de la place prépondérante de l'art dans son économie. A citer une nouvelle fois ce rapport, l'on comprendra ici que « *la collection [...n'est] pas, dans notre pays, l'apanage des seuls professionnels du secteur de la haute finance* »⁴⁹. Il est aussi remarquable que cette démocratie de l'art est géographique, comme en atteste l'originalité française des Journées Marteau, où se côtoient annuellement expertises gratuites, portes ouvertes, conférences, ventes et rencontres sur tout le territoire français⁵⁰.

Ces collectionneurs seront d'autant plus choyés qu'ils bénéficient à Paris de commissaires et de critiques d'arts particulièrement disputés outre-Manche, et outre-Atlantique. A ce titre, l'on observera par exemple le recrutement de certains par quelques établissements étrangers des plus prestigieux :

« En témoigne le départ, au cours des dernières années, de plusieurs d'entre eux vers les États-Unis – au musée d'art moderne de San Francisco, à la fondation Barnes de Philadelphie, au MoMA ou au Metropolitan Museum of New York, etc. –, comme la nomination de Christine Macel, conservatrice au Centre Pompidou, au commissariat général de la Biennale de Venise de 2017⁵¹. »

⁴⁵ Rouet François, « Les galeries d'art contemporain en France en 2012 », Culture études, 2/2013 (n° 2), p. 1-12

⁴⁶ Ibid

⁴⁷ F. Bouglé, Investir dans l'art, Gualino Lextenso édition, 2015, p. 22

⁴⁸ Rapport du 16 novembre 2016 précité

⁴⁹ Ibid

⁵⁰ <https://www.connaissancedesarts.com/marche-de-lart/encheres-des-journees-marteau-dans-toute-la-france-1168062/>

⁵¹ Rapport du 16 novembre 2016 précité

Enfin, l'arrivée récente du Français Guillaume Cerutti à la tête de Christies⁵², première maison de vente au monde en 2016 avec 3,054 millions de chiffre d'affaire⁵³ et détenue par François Pinault, atteste de cette expertise française à ce jour incontestée au plan mondial. Les maisons de ventes françaises ne sont quant à elles pas en reste, y compris les plus petites ; elles œuvrent de toutes les compétences précitées, se concentrant parfois, afin de s'affirmer sur le marché français et international. Les plus grandes maisons n'hésitent par ailleurs pas à s'allier à ces acteurs montants qui, en porte étendards d'une confiance française à recouvrer, cherchent à recouvrer leur visibilité. Comme l'exprime Martine Robert :

« La France est exceptionnellement riche d'une diversité d'experts et d'un maillage fin de maisons de vente petites et moyennes sur son territoire. [...] Des sociétés de taille moyenne, comme Pierre Bergé et Associés (+29 %, à 36 millions d'euros), Millon et Associés (+36 %, à 30 millions), Ader (+18 %, à 20 millions), Binoche & Giquello (+ 60 %, à 16 millions), Leclere (+56 %, à 14 millions) font preuve d'un réel dynamisme, mais leurs performances tiennent aussi aux alliances passées avec les géants du secteur pour ne pas perdre d'affaires. C'est ainsi que Damien Leclère a dû apporter sur un plateau la vente de la collection Robert de Balkany (adjugée 19,3 millions) à Sotheby's, qui a aussi accompagné Binoche & Giquello pour la dispersion de la bibliothèque R & BL (5,8 millions). Camard, de son côté, a œuvré avec Artcurial sur la collection Pierre Hebey (9 millions), Millon avec Christie's sur la succession Madeleine Meunier (5,2 millions), tout comme Pierre Bergé et Associés pour la collection Le Diberder (2,5 millions) ... Jamais ces collaborations n'ont été aussi nombreuses.⁵⁴ »

L'on ajoutera à cette liste Artcurial, figure de proue du navire français, qui poursuit sa croissance en 2016 (+10%), et affirme ses appétences internationales. Apportant au marché parisien de belles pièces⁵⁵ parfois obtenues sur le tard et de superbes ventes, elle démontre d'une souplesse et d'une résilience caractéristique au marché français.

Un Potentiel Artistique Français Prêt à (ré-)Eclorre

EN JEUX

Aux yeux de Turquoise, la question de la formation des artistes aux opportunités et aux vicissitudes du marché de l'art semble fournie d'enjeux juridiques. Elle représente notamment l'occasion d'offrir aux écoles et aux universités une expertise sur le **droit des partenariats public-privés**, ainsi qu'une variété de consultations destinées aux artistes, dans la gestion de leurs **expositions**, de leurs **ventes**, de leurs **contrats** et de leur **monétisation sur le marché**.

Face à ce tissu professionnel dense, le marché artistique français offre aujourd'hui une pluralité d'artistes prête à éclorre sur le plan international. François Morellet figurant en 2017 aux titres des artistes français les plus exposés⁵⁶ - semble avoir ouvert la voie à une liste grandissante d'artistes capables de promettre un nouveau souffle à l'Art venu de France :

⁵² <https://www.lesechos.fr/industrie-services/services-conseils/0211595233345-art-lirresistible-ascension-de-guillaume-cerutti-chez-christies-2050514.php>

⁵³ <https://www.artprice.com/artprice-reports/the-art-market-in-2016/general-market-consolidation>

⁵⁴ <https://www.lesechos.fr/industrie-services/services-conseils/0211821325237-encheres-dart-les-petits-obliges-de-sallier-aux-gros-2067191.php>

⁵⁵ <http://theartnewspaper.com/market/auctions/rediscovered-rodin-sculpture-surfaces-at-auction/>

⁵⁶ http://www.lejournaldesarts.fr/jda/archives/docs_article/145059/palmares-2017-des-artistes-contemporains-francois-morellet-atteint-les-cieux.php



« Les œuvres d'artistes comme Camille Henrot, Julien Prévieux, Cyprien Gaillard ou Neil Beloufa marqueraient le retour de la France sur la scène artistique internationale. Contrairement à leurs aînés qui auraient, pour certains, dédaigné le marché international, la nouvelle vague française ferait plus facilement l'expérience de séjours prolongés voire définitifs à l'étranger. Fait notable, les quatre lauréats du prix Marcel Duchamp décerné par l'Association pour la diffusion internationale de l'art français (ADIAF) cette année sont représentés non seulement par des galeries françaises, mais également par des galeries étrangères.⁵⁷ »

Cette génération nouvelle, comme ailleurs, s'engouffre sur le marché de l'art, appréhendant son souffle et s'emparant de ses passions : reprenant peu à peu une place perdue, les artistes contemporains de France réapprennent ainsi à maîtriser ses codes. Cette maîtrise économique du milieu, notamment permise par l'établissement de partenariats au sein des écoles d'arts, semble aujourd'hui nécessaire à la visibilité des artistes français confrontés à une scène Anglo-saxonne ou Chinoise parfaitement formée aux jeux du marché.

Il est à relever qu'afin de ne pas tomber dans la perversion des écoles d'art par la recherche d'une création purement commerciale, cet alignement au marché international actuel se veut néanmoins non radical, afin que la France maintienne et offre aux collectionneurs internationaux de tous horizons une palette large de productions à acquérir, que ces productions soient cotées ou non. L'on notera que beaucoup d'acteurs français du marché de l'art, notamment de galeristes, veillent à ce que les artistes soient soutenus et vendus à l'étranger au regard de considérations artistiques et non exclusivement économiques. Ce garde-fou, rappelé avec insistance par Stéphane Corréard, Directeur du Département art moderne et contemporain de la maison Piasa, apparaîtra aux collectionneurs libres la clef de voûte du rayonnement artistique de demain, un « *financement pour la création, [...] dans toute sa diversité, pour tous les artistes* »⁵⁸.

⁵⁷ Rapport du 16 novembre 2016 précité

⁵⁸ Voir l'intéressante intervention de Stéphane Corréard, lors de la « *Table Ronde à Drouot* » du 13 octobre 2016, et notamment : « *Quand on dit « quelles sont les chances du Marché de l'art », moi, déjà, je commencerai par poser la question, après ce que j'ai entendu : « est-ce que l'on est obligé d'avoir un Marché de l'art fort ? » [...] Ce qui [me stupéfie], c'est que quand on [...] parle de cinéastes ou d'écrivains on parle des grands artistes, on met à l'honneur des gens [...] comme Pialat, [etc.] et puis quand on parle d'art, d'un coup il n'y a plus que les milliards qui comptent. Non ! Je suis désolé, pas du tout, et c'est ça le problème, c'est qu'on ne sait pas honorer les gens pour leur valeur artistique, [...] que demain il ne pourra pas y avoir de rétrospective au centre Pompidou d'un artiste qui vaut 10 000 euros, même si c'est un immense artiste. Voilà, pour moi c'est ça le problème. »*





Paris, Place Forte du Marché de l'Art [3/5_ Les Spécialités] – La France Mise sur Tous les Tableaux



© Le Guêpier (Bouguereau) _ Domaine Public

Pour citer une estimation basse, il est considéré par les analystes que le marché de l'art contemporain a montré en 16 ans une croissance évaluée à +1 370 %, pour un rendement annuel d'environ + 5,6 %⁵⁹. Face à ce progrès aussi soudain qu'inattendu, la France, traditionaliste des beaux-arts ne pouvait évidemment espérer se repositionner sans ajustements. Pourtant, l'innovation et la résilience des maisons de ventes française surprendra par son adaptabilité et par les perspectives qu'elle promet au jour où Paris offre sans doute le plus large spectre de spécialités sur le marché de l'art global.

⁵⁹ <https://fr.artprice.com/artmarketinsight/artprice-rapport-sur-le-marche-de-lart-contemporain-2016> précité.

Le Mobilier et l'Art Ancien

EN JEUX

Aux yeux de Turquoise, la question du mobilier et de l'art ancien appelle à titre principal à une étude de **droit privé** relative à la délicate question des **faux**, des **contrefaçons**, de l'**expertise** et des **certificats d'authenticité**, points chaque année à la source d'une multitude de conflits judiciaires. En cascade, ce domaine pose au juriste la question de la **déontologie** et des **garanties légales de vice caché et de conformité** applicables aux **opérateurs de ventes** ainsi qu'aux **galeristes**. Il pose par ailleurs une fois encore la délicate question –touchée du doigt par la récente **réforme du code civil**- de l'**erreur sur le prix** ou sur la **substance en droit du marché de l'art**. Enfin, il posera évidemment en termes de **droit public** la question du **régime des trésors nationaux**, du **droit de préemption** et des **certificats d'exportation**.

Il est incontestable que la spécialité en art Ancien du marché de l'art français, bien qu'à la source même de sa résilience en 2016⁶⁰, fut pénalisée par l'évolution des goûts. Pourtant, il devra être ici rappelé que si les goûts changent, rien n'est irréversible, et que l'intérêt des collectionneurs, particulièrement chinois, pourraient promettre un retour prochain à la croissance sur ce segment, promis à la France par la qualité de ses réserves. Sur ce point, la justesse des propos du rapport précité semble aussi à rapporter ici :

« La richesse du patrimoine français laisse à penser que ce marché, naturellement moins dynamique que d'autres du fait d'une production close, a encore d'importantes perspectives de développement, comme en témoigne la découverte fortuite, en 2014, d'un tableau du Caravage, dépeignant Judith tuant Holopherne, dans un grenier toulousain et, plus généralement, la quantité d'œuvres du Moyen Age et de la Renaissance vendues chaque année aux enchères. De façon générale, la France constitue encore un « grenier » du point de vue du marché de l'art, comme en témoigne le nombre de lots vendus aux enchères en France, supérieur à celui du Royaume-Uni⁶¹, et provenant aux trois quarts des territoires français.⁶² »

Il est vrai en effet dans ce secteur qu'au bilan des adjudications les plus exceptionnelles de l'année 2016, les records mondiaux en matière de dessins anciens (pour une Etude de tête d'homme d'Andrea del Sarto, adjugée 3,9 millions d'euros le 17 décembre 2016), de sculpture européenne (pour Deux pleurants en marbre sculpté, adjugés 5 million d'euros le 15 juin 2016) et d'antiquité (pour un Torse de faune dansant en marbre, adjugé 2,9 millions d'euros le 07 juillet 2016) se sont bien précisément opérés à Paris⁶³.

Les Arts d'Asie, d'Afrique et d'Océanie

EN JEUX

Aux yeux de Turquoise, le domaine des arts d'Asie, d'Afrique et d'Océanie pose au juriste parmi les plus intéressantes questions. Dans une dynamique où les arts primitifs et les vestiges archéologiques du monde gagnent en valeur, l'on peut ici s'intéresser au **droit public du**

⁶⁰ <https://www.connaissancedesarts.com/marche-de-lart/encheres-2016-la-france-sauve-les-meubles-1167347/>

⁶¹ D'après le dernier rapport de la TEFAF, la France représente en 2015 11 % du Marché de l'art en nombre de lots vendus, après les États-Unis (24 %) et la Chine (13 %)

⁶² Rapport du 16 novembre 2016 précité

⁶³ http://www.lejournaldesarts.fr/jda/archives/docs_article/142732/les-encheres-stars-dans-le-monde.php

patrimoine ainsi qu'aux règles internes et internationales relatives aux œuvres inscrites au patrimoine mondial de l'humanité. En termes purement français, ces questions induisent une nouvelle fois celle des trésors nationaux et de la préemption, tout en les articulant au régime de nullité applicable aux acquisitions de biens d'origine illicite, dont le pillage et la spoliation font partie. Dans une perspective plus internationale, elles appellent à l'étude des règles issues des protocoles de l'UNESCO, des règles UNIDROIT ainsi que du fonctionnement d'INTERPOL en matière de trafic illicite de biens culturels, une question depuis longtemps saisie par les pouvoirs publics français.

Parallèlement à sa branche traditionnelle, le marché Parisien offre une expertise particulièrement spécialisée dans certains segments tels que les arts d'Asie, d'Afrique et ceux d'Océanie qui, à ce jour, semblent particulièrement progresser au regard du marché. La vente à Paris d'un cachet impérial chinois, œuvre d'art asiatique la plus chère de 2016 pour une adjudication à 21 millions d'euros⁶⁴, ne peut que confirmer ce propos.

Ces domaines, eux aussi, ont garanti au cours des dernières années la résilience française alors que New York ou Londres observaient une récession. Guillaume Cerutti le rappelait déjà en 2010 :

« Ces points forts, dans des secteurs traditionnels, ou dans des secteurs où les collectionneurs sont connus pour leur raffinement et leur constance, mettent le marché français et ses opérateurs à l'abri des phénomènes de mode éphémères et des fluctuations de grande ampleur observés aux États-Unis et au Royaume-Uni du fait du poids relatif que le marché le plus volatil, celui de l'art contemporain, représente dans ces pays.⁶⁵ »

Les créations marocaines s'inscrivent notamment dans cette mouvance au résultat croissant mais stable et aux prix d'adjudications relativement faibles. La présence à Paris durant ces dernières années de plusieurs événements à l'Institut du Monde Arabe, au Louvre, ou à l'Institut des Cultures de l'Islam ont permis aux œuvres marocaines de s'immiscer dans le jeu des enchères. Selon les termes d'Artprice :

« La dernière association entre Cornette de Saint Cyr et La Marocaine des arts (le 17 mai 2015) avait permis d'enregistrer des records d'enchères pour le jeune Badr Bourbian (10 740 \$ frais inclus pour une toile Sans titre de 2009) et pour Larbi CHERKAOUI (3 700 \$). Ce type de vacance, qui attire les collectionneurs en duplex entre Paris et Casablanca, est indéniablement un point fort pour la circulation des meilleures signatures marocaines et le développement de cette niche du marché.⁶⁶ »

L'on observera que cette croissance persiste aussi à l'endroit de l'art africain et des arts premiers. A ce titre, Paris semble former un hub particulier cristallisé chaque rentrée par l'incontournable salon international des arts premiers et asiatiques ou *Parcours des Mondes*. Cette idée se confirme par les chiffres, et l'on se souviendra notamment, alors que 2017 promettait quelques consécutions à la Fondation Louis Vuitton et à Art Paris⁶⁷, qu'un masque en ivoire Lega s'était déjà vu en 2016 adjudgé plus de 6,7 millions d'euros. Cette somme rappellera-t-on, représentait alors un record mondial pour ce type d'œuvre.

⁶⁴ Ibid.

⁶⁵ Guillaume Cerutti, « *Mutations du marché mondial de l'art, paradoxes du marché français* », Commentaire, 2010/3, numéro 131, p. 775 précité

⁶⁶ <https://fr.artprice.com/artmarketinsight/en-bref-paris-l-art-marocain-hong-kong-wifredo-lam>

⁶⁷ http://www.lejournaldesarts.fr/jda/archives/docs_article/144581/art-paris-tout-en-contraste.php

L'on ajoutera enfin que l'art tribal et d'Océanie, quant à lui, profite aussi de la place parisienne pour établir des ventes solides, comme l'ont prouvé les ventes à Sotheby's et Binoche et Giquello les 21 et 22 juin derniers⁶⁸.

Le Street Art

EN JEUX

Aux yeux de Turquoise, la question du Street-art cristallise et consacre jusqu'à la question juridique la place de la contestation au creux des mouvements artistiques. Le juriste y verra ainsi l'occasion d'aborder la question du **droit d'auteur**, notamment du **droit à la paternité**, à **l'intégrité** ou même à la **monétisation des œuvres** face au **droit à l'image**, au **droit de propriété** et au régime répressif de la **dégradation de biens**. Plus encore, cette double nature d'un art **illégal** mais **protégeable** accueille des enjeux de **droit public** – voire de **droit pénal** au regard des messages qu'il contient. En son sein, chacun devra trouver sa place dans la **transgression favorisée** et l'**urbanisme** de demain.

Dans un marché stagnant, l'on sait qu'il revient toujours à quelques-uns d'innover pour ouvrir l'appétit des investisseurs. Or, pour trouver la demande, Paris a récemment vu émerger de nouveaux domaines de ventes, pour lesquelles l'engouement public s'est rapidement fait sentir. Alors que l'embryon parisien des enchères liées aux jeux-vidéos progresse, il sera particulièrement pertinent de relever que la France, novatrice en ce domaine, détient un segment important du Street art. A Paris, cet élan cristallisé par l'Urban Art Fair chaque printemps est notamment hérité de l'artiste français Invader, instigateur et unique acteur global de la mosaïque in situ. Comme le précise Jonathan Roze – directeur de la galerie Le Feuvre :

« Invader est à lui seul une part importante de la définition du Street art. Bien que personne ne sache qui il est, tout le monde a déjà vu son travail. Il est, avec Banksy, l'artiste urbain le plus connu au monde.⁶⁹ »

Depuis dix ans, il apparaît que l'art urbain ne connaît pas la crise. Alors que Paris s'en érige place forte en multipliant les galeries et marchands investis sur ce marché, les maisons de ventes semblent aussi avoir pris la mesure d'une explosion à venir. Selon Jonathan Roze :

« À Paris, nous pouvons prendre comme date clé 2007 et la vente aux enchères organisée par la maison Artcurial au cours de laquelle un tableau de JonOne intitulé Balle de Match (Hôpital Éphémère, 1993) a été adjugé à 24 800 euros. Un record à l'époque, depuis régulièrement battu par des artistes français, américains, anglais, brésiliens (Banksy, Shepard Fairey, Conor Harrington, Os Gêmeos, Kaws, Invader, JonOne ...), sans parler des pionniers du graffiti américains tels que Dondi White, Futura, Rammellzee...⁷⁰ »

Arnaud Oliveux, directeur du département Urban Art d'Artcurial, exprimait ainsi en 2012 que l' « *on est passé d'un rendez-vous un peu tendance à quelque chose de beaucoup plus ancré dans la démarche des*

⁶⁸ <https://www.lequotidiendelart.com/articles/10996-resultats-solides-pour-l-art-tribal-a-paris.html>

⁶⁹ <https://www.forbes.fr/lifestyle/la-place-du-street-art-dans-l-art-contemporain/>

⁷⁰ Ibid



collectionneurs »⁷¹. Les cotes en témoignent : en octobre dernier déjà, un Invader (Alias PA_1030) s'était envolé à 251.000 euros.

Dès lors, les plus grandes maisons de ventes parisiennes multiplient sur cette spécialité les ventes médiatisées à la valeur croissante⁷². Le 28 février 2017 notamment, une collection inédite d'art urbain fut dispersée à Paris chez Artcurial ; Sa qualité ne fit pas grand doute, si bien que toute la presse, à son passage, sembla catégorique :

« Paris est la capitale du street art. N'en déplaise à la mairie du XXe qui a vidé la rue Dénoyez de ses graffeurs historiques et dont une façade arborait au pochoir cette question pertinente : « Aujourd'hui sur les murs, demain à Drouot ? » Le graffiti est une bombe aux enchères [...]. »

L'on pourra relever ici qu'Artprice analysait récemment cette dynamique. Brossant les chiffres des ventes publiques en matière d'art contemporain, la base de données référençait parmi les 500 artistes les plus vendus en 2016 15 artistes urbains, Basquiat et Haring exclus. On y trouvait ainsi Kaws (placé 52^e), Banksy (54^e), Os Gêmeos (183^e), JonOne (199^e), Shepard Fairey (239^e), Invader (243^e), Futura (308^e), Kenny Scharf (344^e), Ramellzee (368^e), et Seen (404^e). Ce chiffre, en constante croissance, atteste d'une dynamique prête à changer la donne du marché de l'art contemporain.

Le rapport du 16 novembre 2016 précité semble également confirmer ces propos, autant que le Conseil des Ventes Volontaires, qui exprimait pour 2015 :

« Avec trois ventes consacrées à l'art urbain, les ventes aux enchères confirment leur place privilégiée sur le marché concernant cette spécialité (l'art urbain étant peu présent dans les foires internationales d'art contemporain et les musées).⁷³ »

L'on notera enfin que la scène muséale parisienne, se développant encore, proposera sous peu un musée dédié à l'art urbain au sein de l'école informatique 42.

La Photographie

EN JEUX

Aux yeux de Turquoise, la photographie s'inscrit au sein des arts modernes confrontant la protégeabilité des œuvres des droits des tiers. L'on observera ainsi en termes de droit privé la question du **droit d'auteur** face au **droit de la personnalité** et notamment au **droit à l'image** ou au **respect de la vie privée**, voire au **droit d'auteur lui-même** en cas de **photographie d'œuvres protégées**. Elle pose aussi la question de la **retouche photo** et de la **liberté créative** face au **respect du droit moral**, tout autant que celle de la **reproductibilité** et des **exemplaires** dans la photographie d'art.

Fait autrement notable dans le marché de l'art, la France est troisième en part de marché de la

⁷¹ <http://www.lefigaro.fr/sortir-paris/2017/02/22/30004-20170222ARTFIG00042-la-premiere-collection-destreet-art-en-vente-aparis.php>

⁷² https://www.artcurial.com/fr/asp/searchresults.asp?pg=1&ps=18&st=D&sale_no=3235+++

⁷³ Conseil des ventes volontaires, Rapport d'activité 2015, p. 144



Photographie avec 9% des ventes mondiales⁷⁴. Cette spécialité française est expliquée avec justesse au sein du rapport du 16 novembre 2016 précité :

« Plus accessible que l'art contemporain, aussi bien esthétiquement que financièrement, la photographie est devenue un atout majeur de la place parisienne, désormais leader européen de ce segment du marché. Jouissant d'une histoire photographique très riche et d'un festival de renommée internationale, les *Rencontres d'Arles*, la France a su créer une foire de première importance dans ce domaine : *Paris Photo*. »

Selon ce même rapport, la place de la réflexion mondiale autour de la photographie et de son marché prendrait par ailleurs place à Paris. Dans la tradition française où chacun collectionne, nombre d'acteurs privés veilleraient ainsi à développer ce segment en ouvrant ce marché à la capillarité :

« D'autres acteurs privés, comme *Yellow Korner*, une maison d'édition française de photographies, ont également su rendre cet art accessible au plus grand nombre en menant une réflexion sur le prix des œuvres. Si le grand nombre de tirages ainsi édités ne permet pas de faire des biens vendus par ce type d'entreprises des œuvres d'art à proprement parler, ces initiatives peuvent néanmoins constituer une porte d'entrée appréciable vers la photographie d'art, limitée à trente exemplaires numérotés et signés de l'artiste.⁷⁵ »

Le Dessin et la Bande Dessinée

EN JEUX

Aux yeux de Turquoise, le domaine du dessin et de la bande dessinée offrent au juriste l'opportunité d'expertises de **droit privé** en matière de **droit d'auteur**, tout en ouvrant une nouvelle fois la question du **faux** et de la **contrefaçon**. Par-delà ces questions communes aux beaux-arts, ils interrogent notamment sur le droit au **pastiche**, et sur la place de la **caricature** dans les **exceptions au droit d'auteur**. L'on ajoutera que les événements récents nous prouvent par ailleurs que ces domaines sont particulièrement proches des questions de **droit des libertés fondamentales** et de **droit pénal** liées à la **liberté d'expression** face aux **droits de la personnalité** et aux **principes de non-discrimination**.

A l'heure des niches dont Paris se fait expert, certains positionnements particulièrement volontaristes offrent à la capitale française une certaine mainmise sur les marchés émergents. C'est particulièrement le cas du dessin, genre artistique longtemps ignoré des foires et des enchères, qui trouve en Paris un spot central sur le circuit global de l'art. Aux termes du rapport précité :

« Le *Salon du dessin*, en parvenant à fédérer les galeries et marchands autour d'un projet de foire internationale, est d'ores et déjà devenu une référence mondiale dans le domaine du dessin de collection. De la même façon, l'existence du *Salon Drawing Now Paris*, dédié au dessin contemporain, témoigne d'une spécialisation salutaire de la place parisienne dans un domaine où les œuvres, généralement plus accessibles, au plan financier, que les tableaux, attirent de plus en plus d'acheteurs. [...] Paris est aujourd'hui la capitale mondiale du dessin.⁷⁶ »

⁷⁴ 2015, Nov 09. Artprice présente son 18ème rapport annuel exclusif sur le marché mondial de la Photographie à l'occasion de Paris Photo, incluant le Top 200. PR Newswire Europe (French)

⁷⁵ Rapport du 16 novembre 2016 précité

⁷⁶ Ibid

De même et plus spécifiquement encore, il est à relever que Paris s'empare progressivement d'un marché encore peu consacré à la carte du marché. La bande dessinée, particulièrement soutenue par les maisons de ventes françaises y compris à l'étranger, semble ainsi devenir l'apparat d'une expertise parisienne. Pour citer le dernier rapport annuel du Conseil des ventes volontaires :

« La bande dessinée, autre domaine porteur attirant une génération de jeunes collectionneurs, continue de progresser fortement, le marché pouvant s'appuyer sur des artistes vivants et proposer des ventes uniquement dédiées à la bande dessinée.⁷⁷ »

Alors que Sotheby's et Christie's Paris s'y intéressent de plus en plus (en témoignent leurs ventes de mai 2016, générant respectivement 1,3 et 3,8 millions d'euros), il semble qu'Artcurial s'illustre particulièrement en la matière. Depuis la création d'un département spécialisé en 2005, la maison de vente se targue en effet de ventes records aux revenus dépassant les 5 millions d'euros ; l'on se souviendra notamment de planches exceptionnelles de de Franquin, d'Albert Uderzo, d'Enki Bilal, Hergé ou Hugo Pratt, dont les ventes explosives et les records réguliers –1,5 millions d'euros en 2016 pour une simple planche de l'album *On a marché sur la lune*– avaient prouvé aux maisons anglo-saxonnes un intérêt insoupçonné des collectionneurs⁷⁸. L'on notera enfin qu'Artcurial prévoit d'exporter ce savoir-faire en Chine, où l'on sait que la culture des comics et des mangas est particulièrement prépondérante ; nul doute que les ventes qui s'y dérouleront sauront participer au rayonnement de la maison française.

Le Design

EN JEUX

Aux yeux de Turquoise, la question du design ouvre au juriste la possibilité d'offrir une expertise de **droit privé** sur la place du **droit d'auteur** dans les créations industrielles. Cette expertise permettra d'aborder la question du **droit de suite en matière de design**, ainsi que celle des **contrats liés au design** – aux titres desquels la **commande** et la **licence** s'inscrivent. Au fond, il s'agit du domaine pour lequel on pourra éprouver toute la dimension de l'article L.112-1 du code de la propriété intellectuelle : le droit d'auteur protège **toutes les œuvres de l'esprit**, quels qu'en soient le genre, la forme d'expression, le mérite ou la destination.

L'on notera que le marché de l'art français s'approprie peu à peu le segment du design. A la lumière du rapport précité :

« [Il] peut notamment s'enorgueillir de quelques grands noms du design, passés – Jean Prouvé, Pierre Jeanneret, Le Corbusier, Charlotte Perriand, Serge Mouille ou encore Pierre Paulin – comme présents – Philippe Starck, Ronan et Erwan Bouroullec, Pierre Charpin, etc. Paris accueille également depuis vingt ans le Pavillon des Arts et de Design (PAD), foire qui s'est d'ailleurs exportée à Londres depuis quelques années, donnant ainsi aux galeries françaises une visibilité notable.⁷⁹ »

L'Art Contemporain

⁷⁷ Ibid

⁷⁸ <https://www.artprice.com/artmarketinsight/the-contemporary-art-market-in-france> précité

⁷⁹ Rapport du 16 novembre 2016 précité

EN JEUX

Aux yeux de Turquoise, le domaine de l'art contemporain ouvre à lui seul une infinité d'enjeux juridiques. Au-delà des questions épineuses relatives à sa **fiscalité**, il pose en termes de **droit privé**, il pose la question du **droit d'authentification**, ainsi que le délicat enjeu de la **protégeabilité des œuvres par le droit d'auteur**. Cette dernière se voit en effet régulièrement questionnée devant les tribunaux en terme d'**arte povera**, de **monochromes**, d'**art conceptuel**, de **performance**, de **ready-made**, de **corps humain**, ou d'**art dématérialisé**, autant de disciplines au centre de l'intérêt des **artistes**, des **collectionneurs particuliers** et des **entreprises**.

Enfin, une observation sur l'art contemporain tend à prouver que Paris s'adapte d'année en année à la fulgurance de ce dernier sur le marché des œuvres d'art. Cette adaptation s'éprouve actuellement sur trois points.

Les artistes français, tout d'abord, et bien que peu représentés au sein du classement des enchères les plus élevées, gagnent en reconnaissance au plan international. L'on admettra sans conteste les points évoqués par le rapport précité :

« Plusieurs artistes français ont, au cours des dernières années, reçu des prix dans le cadre de la Biennale de Venise : Camille Henrot en 2013, Annette Messager en 2005, Pierre Huygues en 2001. Ce dernier est d'ailleurs le lauréat de l'édition 2017 du prix Nasher du Nasher Sculpture Center de Dallas, tandis que Camille Henrot a été, en 2015, lauréate de la première édition du prix Edvard Munch décerné par le Munch Museet d'Oslo. Les artistes français connaissent également un certain succès outre-Manche : Laure Prouvost a ainsi remporté le Turner Prize en 2013, tandis que Dominique Gonzalez-Foerster était récemment exposée, à Londres, aussi bien à la Frieze Art Fair qu'à la Tate Modern et à la Hayward Gallery, une institution publique créée en 1968.⁸⁰ »

Ces derniers sont cependant loin d'être les seuls. Parmi les plus jeunes, l'on relèvera que Neïl Beloufa s'exposait il y a peu à l'ICA de Londres ou à São Paulo chez Mendes-Wood, que Cyprien Gaillard, lauréat du prix Duchamp, s'exporte aux Etats-Unis auprès de Barbara Gladstone, et que Sophie Calle, leur aînée, est déjà consacrée ; pour cette dernière, l'on se souviendra de "Prenez soin de vous", exposition cumulant aujourd'hui 1,6 millions de visiteurs dans différents musées du globe⁸¹.

Les événements français, par ailleurs, s'inscrivent dans le sillage de la FIAC, qui ouvre chaque année des ventes aux succès grandissant. Le nombre et la diversité des œuvres d'art contemporain vendues à Paris semble avoir aujourd'hui dépassé Londres, pour approcher des chiffres du marché outre-Atlantique⁸².

Enfin, l'on rappellera que le rayonnement à l'étranger de l'économie muséale française, et notamment du Louvre présent à Abu Dhabi ou du Centre Pompidou à Malaga ne peuvent que favoriser le rayonnement du marché de l'art contemporain français.

⁸⁰ Ibid

⁸¹ http://www.lepoint.fr/culture/fiac-paris-redevient-capitale-de-l-art-21-10-2015-1975450_3.php

⁸² <https://www.artprice.com/artmarketinsight/the-contemporary-art-market-in-france> précité



Paris, Place Forte du Marché de l'Art [4/5_ Les Opportunités] – Les Ombres se Diluent



© Napoléon Ier sur le trône impérial (Ingres) _ Domaine Public

Les collectionneurs du monde sont parfois méfiants à l'idée de vendre en France pour des raisons réglementaires, fiscales, politiques ou pratiques, mais aussi au regard de ses concurrents outre-manche ou outre-Atlantique. Cette défiance générale des amateurs et investisseurs étrangers, née de peurs dont la légitimité ne fait pas débat, sape régulièrement les prétentions des plus belles institutions d'art françaises. Pour autant, l'observateur consciencieux des évolutions du marché mondial saluera une dynamique à même de dissiper ces doutes.

Des Repositionnements Géopolitiques à Constater

EN JEU X

Aux yeux de Turquoise, la question du Brexit et du droit américain offre l'opportunité de développer une expertise de **droit comparé et international** afin d'appréhender depuis Paris la question des **régimes d'exportation de biens culturels**, de **fiscalité internationale de l'art**

notamment en matière de TVA, ainsi que de droit de suite tant à l'intérieur qu'hors de l'Union Européenne.

Cette revue ne s'attardera que peu sur des questions qui, beaucoup débattues, relèvent largement de l'expectative et de la spéculation sur l'infortune des concurrents au marché de l'art français. Néanmoins, à titre introductif, il semblera nécessaire de rappeler deux points principaux liés à la géopolitique mondiale.

D'abord, l'arrivée du Président Donald Trump au pouvoir des Etats-Unis semble promettre une place culturelle largement moins proéminente outre-Atlantique au cours du prochain mandat. Un « *scénario catastrophe* » déjà en marche selon la presse, alors que le Journal des Arts rappelait en mars dernier la fin des agences fédérales en charge des politiques culturelles :

« Le président américain Donald Trump a dévoilé [...] sa proposition de budget pour l'année fiscale 2018. Et au chapitre de la culture, qui n'a pas de ministère à part entière aux Etats-Unis, le constat est sans appel : le républicain veut purement et simplement supprimer les quatre agences fédérales qui gèrent cette politique en supprimant leurs budgets⁸³. »

Les sombres prédictions de cette proposition de budget furent suivies, le 18 août dernier, d'une démission massive du Comité des Arts de la maison blanche, en protestation contre l'attitude du Président américain. Cette démission fut largement médiatisée au biais d'une lettre ouverte particulièrement incisive⁸⁴.

Par ailleurs, les perspectives liées au Brexit semblent promettre, quelle qu'en soit l'issue, un repositionnement du marché de l'art Britannique⁸⁵. Bien sûr, comme dans tous les domaines, l'on reconnaîtra que les observateurs impatientes de la première heure semblaient attendre beaucoup trop au fantasme d'une soudaine reprise de la place Parisienne face à sa concurrente outre-Manche. Nous ne nous attarderons donc pas sur la prophétie manquée de Pontus Silfverstolpe, lorsqu'il exprimait que « *le risque du Brexit est lié à l'offre. Je suppose que de plus en plus de gens voudront vendre à New York et peut-être même à Paris. Serait-ce pour la France une petite renaissance ?* »⁸⁶. Au contraire, l'on admettra qu'au jour du vote les expectatives étaient fortes voire parfois, irréalistes (« *Personne ne va vouloir vendre au Royaume-Uni, avec la livre si faible* » disait J. Tomilson Hill, collectionneur d'art et vice-président de Blackstone Group, « *l'offre va s'essouffler, en particulier sur le marché de l'art ancien* »⁸⁷). Face à ces attentes, force est de constater que les acteurs du marché de l'art sont effectivement aujourd'hui plus pusillanimes à l'idée d'annoncer les changements à venir, se bornant à constater temporairement la résilience Londonienne en 2016.

Pour autant, quelques arguments demeurent incontestables. Certes, la baisse de la Livre Sterling a momentanément offert à Londres une place de choix pour les acquéreurs, de même que ses projets fiscaux et les perspectives liées au droit de suite sont susceptibles d'attirer à nouveau les collectionneurs.

⁸³ http://www.lejournaldesarts.fr/site/archives/docs_article/143995/le-projet-de-budget-de-trump-supprime-tous-les-financements-a-la-culture.php

⁸⁴ <https://www.nytimes.com/2017/08/18/arts/white-house-arts-committee-resigns.html?mcubz=1>

⁸⁵ <https://www.apollo-magazine.com/would-brexit-destabilise-the-art-market/>

⁸⁶ <https://www.barnebys.fr/blog/article/6145/brexit-paris-bien-place-pour-en-profiter/>

⁸⁷ Ibid

Cependant, parmi les conséquences pratiques liées à la sortie de l'UE, il est certain que les règles attendant à la circulation des personnes, des capitaux, des services et des biens-notamment dans l'import/export d'œuvres d'art- devront être redéfinies. A ce jour, les marchands d'art et maisons de ventes londoniennes font preuve d'inquiétude quant à leurs perspectives de commerce avec l'Europe. Fleur Giros pour Barnebys explique ainsi :

« Si les britanniques décident de soumettre les objets d'art dans la TVA à l'importation (établie à 5 %), cela pourrait avoir de fortes conséquences sur les ventes d'art. Aujourd'hui, de nombreuses œuvres vendues au Royaume-Uni proviennent des pays européens, et souvent de la France. Ces changements de fiscalité pourraient bien pousser les vendeurs à relocaliser leurs ventes à Paris.⁸⁸ »

A ce constat, Paris et son faible taux de TVA à l'importation d'œuvres d'art pourrait apparaître comme la meilleure porte d'entrée au marché interne de l'Union Européenne. Cette chance pragmatique, géographique et douanière de recentrer l'activité à Paris serait susceptible de repositionner avec humilité la France dans l'ordre global du marché de l'art. Comme le déclare l'économiste Michel Santi :

« En réalité, la France a tout à gagner du Brexit, et pas seulement pour retrouver sa place jadis prépondérante sur le marché de l'art européen. À condition qu'elle le fasse avec tact et sans triomphalisme.⁸⁹ »

Une Dynamique Interne Favorable

EN JEUX

Aux yeux de Turquoise, la conjoncture française offrira aux juristes l'occasion de rappeler en termes de **droit privé** les enjeux juridiques et fiscaux d'une **libéralisation du marché de l'art**, tout en appréhendant l'importance de consultations de **droit public** en matière de **subventions**, ainsi qu'en promouvant une **expertise européenne** sur les enjeux transnationaux du marché.

Au sein des reproches faits à la France depuis l'étranger, l'on admettra aisément qu'une longue liste descend en ligne directe de ses choix politiques. Sans s'y attarder, cette étude relèvera toutefois que de tels reproches, à l'endroit du marché de l'art, perdent en vitesse depuis quelques mois.

Spectateur désarmé du Brexit, le monde de l'art tout entier était ce printemps suspendu aux lèvres de la période électorale française. A l'issue de celle-ci, le soulagement fut retentissant ; sans être unanime, le marché de l'art de France et du monde salua malgré tout une élection pro-européenne et largement favorable à son économie. Ainsi, tandis que le galeriste autrichien Thaddaeus Ropac déclarait que ce vote était « *exactement ce dont on avait besoin à ce stade* » et que Larry Gagosian s'amusait d'un enthousiaste « *Vive la France ! Vive l'Europe ! Vive Macron !* », certains marchands comme Kamel Mennour avouaient plutôt « *avoir échappé à un cauchemar* »⁹⁰.

Ces élections, en effet, étaient fortes en enjeux. Dans leur cadre, l'on rappellera qu'Emmanuel Macron s'était rapidement orienté en faveur du marché : déclarant qu'il ne souhaitait pas réintégrer les œuvres

⁸⁸ Ibid

⁸⁹ Ibid

⁹⁰ <https://news.artnet.com/market/macron-resounding-win-affect-art-market-952502>

d'arts à l'ISF, il s'était notamment engagé à maintenir le budget dédié à la culture. On l'avait par ailleurs entendu s'exprimer favorablement à l'idée d'une dérégulation du marché de l'art, une proposition saluée par le Symev, lequel appelait justement un choc de simplification dans ses derniers états généraux⁹¹.

Quelques mois plus tard, certains de ses engagements sont déjà sur rails. Au-delà du symbolique discours du Louvre, de la nomination de Françoise Nyssen, de la communication d'un budget épargnant largement la culture⁹², et de l'annonce d'une stratégie en faveur du tourisme culturel⁹³, l'élection d'Emmanuel Macron semble avoir offert le retour d'une certaine confiance sur le marché de l'art parisien. Parmi ses acteurs, Emmanuel Perrotin, fondateur de la galerie éponyme, s'est notamment déclaré confiant quant aux perspectives d'avenir, et optimiste à l'idée de donner un nouveau souffle à la culture européenne suite au Brexit⁹⁴. Une rapide recherche tend à montrer que Samia Saouma, directrice de la galerie Max Hetzler⁹⁵, ainsi que nombre d'autres acteurs français de premier plan dont Artprice⁹⁶ partagent pour l'heure cet optimisme.

Une Fiscalité Rassérénée

EN JEUX

Aux yeux de Turquoise, la question fiscale du marché de l'art s'avère cruciale. Elle offre au juriste l'opportunité d'exposer la teneur de l'assiette et des exonérations à l'ISF, autant que celle du fonctionnement de la TVA communautaire et internationale, de l'imposition sur le revenu ou de celle sur les sociétés. Aussi et surtout, l'on verra ici une opportunité de présenter le régime français du mécénat culturel dans ses mécanismes, son assiette et ses taux.

Malgré la communication relativement néfaste des gouvernements successifs et de leurs oppositions, force est de constater que les œuvres d'art tendent à être systématiquement préservées des systèmes de taxation les plus élevés. Il est par conséquent primordial de rappeler aux acteurs du marché, et particulièrement, aux acteurs étrangers régulièrement intimidés par la teneur fiscale du marché de l'art français, que la fiscalité des œuvres d'art en France est loin d'être handicapante, et que son renforcement n'est absolument pas prévu. Comme l'énonce le rapport précité :

« S'il est vrai que la réglementation, en particulier fiscale, est aujourd'hui perçue comme l'un des principaux freins à l'essor du marché de l'art français, il faut s'efforcer de bien distinguer entre le réel et le ressenti [...]. En effet, s'il est vrai que l'impôt sur la fortune (ISF) n'existe [...pas chez nos concurrents], il n'en demeure pas moins que cet impôt ne devrait pas être un obstacle insurmontable au développement de notre marché de l'art dans la mesure où les œuvres et objets d'art en sont exonérés⁹⁷. [...] Ce principe d'exonération des œuvres d'art à l'ISF a pour conséquences que le patrimoine artistique détenu par un particulier n'aura pas à être mentionné dans la déclaration d'ISF et que les sommes consacrées à l'acquisition d'œuvres d'art

⁹¹ <http://symev.org/2016/12/02/motion-n1-des-etats-generaux-des-commissaires-priseurs-pour-lallegement-des-contraintes-administratives-et-fiscales/>

⁹² www.lefigaro.fr/culture/2017/07/11/03004-20170711ARTFIG00109-restrictions-budgetaires-la-culture-largement-epargnee.php

⁹³ <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Actualites/Audrey-Azoulay-Une-strategie-en-faveur-du-tourisme-culturel-en-2017>

⁹⁴ <http://theartnewspaper.com/news/french-art-world-breaths-sigh-of-relief-as-macron-wins-presidency/>

⁹⁵ <https://www.ft.com/content/f9d1860a-412e-11e7-82b6-896b95f30f58>

⁹⁶ <https://artmarketinsight.wordpress.com/2017/05/31/artprice-fits-perfectly-into-president-macrons-digital-europe-project/>

⁹⁷ Voir le premier alinéa de l'article 885 I du code général des impôts : « les objets d'antiquité, d'art ou de collection ne sont pas compris dans les bases d'imposition à l'impôt de solidarité sur la fortune »



sortent intégralement de l'assiette taxable à l'ISF⁹⁸. »

L'on ajoutera à cette remarque que l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) français a récemment été réduite au seul patrimoine immobilier⁹⁹.

Au regard de la TVA, la question, bien que plus complexe, ne semble pas non plus légitime dans le désespoir qu'elle évoque. Certes, s'il est admis que les acheteurs d'art en France sont soumis à une taxe sur les importations d'objet d'art, force est de constater que cette taxe, au regard de ses marchés concurrents, est à l'heure actuelle loin d'être handicapante. A l'observation des taux pratiqués par ailleurs en Europe et dans le monde, le régime Français s'avèrera ainsi relativement réduit :

« Contrairement aux idées souvent véhiculées, la France, en appliquant à l'importation des œuvres et objets d'art provenant de l'extérieur de l'Union européenne un taux réduit de TVA de 5,5 %, se situe aujourd'hui dans la moyenne basse des différents taux appliqués dans l'Union européenne. Seul le Royaume-Uni (en ce compris Jersey) applique un taux encore inférieur (5 %). La Belgique, l'Allemagne, le Luxembourg, l'Espagne et l'Italie appliquent respectivement des taux de 6 %, 7 %, 8 % et 10 % (taux identique en Espagne et en Italie)¹⁰⁰. À titre de comparaison, Singapour, la Suisse, la Russie et la Chine appliquent aux objets d'art, de collection et d'antiquité des taxes à l'importation dont les taux sont respectivement de 7 %, 8 %, 18 % et environ 25 %.¹⁰¹ »

Par ailleurs, et malgré son taux raisonnable, force est de constater que cette taxation est aujourd'hui contestée par un consensus français joignant parlementaires, institutions et professionnels dédiés au marché de l'art. Il semblera donc à ce sujet cohérent d'attendre avec confiance l'arrivée des changements favorables promis par une conjoncture déjà énoncée. Comme l'exprime Guillaume Cerutti, directeur de Christie's :

« La volonté qui présidait à l'instauration de cette taxe de favoriser le marché intérieur ne trouve pas à s'appliquer en ce qui concerne le marché de l'art.¹⁰² »

Au-delà de la question de l'ISF et de la TVA, deux des plus fameux épouvantails fiscaux français, il s'agira enfin de relever les dynamiques fiscales actuellement développées en France. Ainsi, l'on remarquera le régime particulièrement avantageux offert en France aux plus-values de cessions d'œuvres d'art réalisées par les particuliers. Comme l'exprime Lukasz Stankiewicz, Maître de conférences de droit public au centre d'études et de recherches financières et fiscales de l'Université Jean-Moulin Lyon-III :

« La possibilité d'arbitrer entre une taxe forfaitaire de 6% sur le prix de vente et une imposition proportionnelle de la plus-value de cession (aujourd'hui de 34,5%, mais sur une assiette égale à la différence entre le prix de cession et le prix d'acquisition, diminuée d'un abattement pour durée de détention) est un avantage pour le collectionneur français par rapport à la fiscalité espagnole, américaine ou britannique [...].¹⁰³ »

⁹⁸ Ibid

⁹⁹ <https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/030382565516-isf-la-reforme-macron-suscite-de-fortes-attentes-2094583.php>

¹⁰⁰ Tableau de fiscalité internationale comparée applicable au Marché de l'art, Journal des arts (n° 433, avril 2015)

¹⁰¹ Ibid

¹⁰² Ibid

¹⁰³ http://www.lejournaldesarts.fr/jda/archives/docs_article/145170/fiscalite-du-marche-de-l-artetnbsp-le-calme-avant-la-tempeetnbsp.php



Par ailleurs, dans le sillage des fracassantes synergies mondiales de réduction fiscale applicables aux maisons de ventes et aux galeries, l'on observera que la France a choisi de réduire son taux d'imposition sur les sociétés de presque 10 pourcents : passé de 33 1/3 à 28%, il devrait être réduit à 25% avant la fin du quinquennat d'Emmanuel Macron¹⁰⁴.

L'on relèvera enfin que la France bénéficie d'une politique de mécénat culturel des plus avantageuses monde. Offerte par la loi du 1^{er} août du 2003 dite « loi Aillagon », elle permet aux entreprises d'obtenir une réduction d'impôt égale à 60% du montant de leurs dons et mécénats dévoués notamment à la préservation du patrimoine artistique. En d'autres termes, la France offre aux entreprises de soustraire 60% de leurs dépenses de fondations du montant d'impôt sur les sociétés qu'elles paieront l'année suivante ; Plus encore, cette déduction monte à 90% dès lors que les entreprises en question ont contribué à l'achat par les musées publics d'œuvres reconnues comme des « trésors nationaux » ou comme ayant un intérêt patrimonial majeur. Pour citer Guillaume Cerruti :

« Ces dispositions ont doté la France du régime fiscal et réglementaire le plus favorable au monde, et ont fait de la loi Aillagon une incontestable réussite de politique publique.¹⁰⁵ »

Les chiffres de cette réussite sont spectaculaires : tandis que le mécénat s'élevait timidement à 150 millions d'euros en 2004, l'on constate aujourd'hui qu'il représente plus de 3,5 milliards d'euros, injectés par près de 14% des entreprises du pays, dans une croissance annuelle de +25%. Or, alors même que cette pratique au large plébiscite culturel progresse, certains signes amèneront à penser qu'il s'apprête à s'étendre plus encore. Certains acteurs du marché des plus influents plaident en effet pour sa transposition aux professionnels indépendants, notamment libéraux, ainsi qu'aux particuliers¹⁰⁶, propositions dont l'Etat semble avoir pris acte dans le rapport du 16 novembre 2016 précité.

Un Droit de Suite Moins Marginal

EN JEUX

Aux yeux de Turquoise, la question du droit de suite en France pousse surtout à une étude de droit comparé et international. Elle poussera notamment à l'étude du droit anglo-saxon, du droit européen, mais aussi du droit conventionnel et de l'OMPI.

Il est admis que la question du droit de suite en France fait tout autant preuve d'une frustration aussi largement médiatisée que peu discutée. Pourtant, à citer les justes mots du rapport du 16 novembre 2016 :

« Difficile de faire la part entre ce qui relève du mythe et ce qui relève de la réalité.¹⁰⁷ »

Car le droit de suite, mis en place sous nos latitudes dès les années 1920, ne porte aujourd'hui plus l'apparat d'un fardeau français. Sans douter de l'existence de quelques rares Etats où ce droit n'est

¹⁰⁴ <https://www.lesechos.fr/politique-societe/gouvernement/010147393367-impots-budget-nucleaire-macron-ce-quit-faut-retenir-de-linterview-dedouard-philippe-aux-echos-2101659.php>

¹⁰⁵ http://www.huffingtonpost.fr/guillaume-cerruti/donner-un-nouveau-souffle_b_4213054.html

¹⁰⁶ Ibid

¹⁰⁷ Voir le rapport du 16 novembre 2016 précité



effectivement pas exigible¹⁰⁸, force est de constater que leur nombre s'affaïsse, pour diverses raisons. Alors que le droit de suite s'est généralisé au sein de l'Union Européenne – y compris au Royaume-Uni à l'heure de cet écrit – suite à la directive 2001/84/CE du 27 septembre 2001¹⁰⁹, il est aujourd'hui présent dans la majorité des pays du marché de l'art :

« Le droit de suite existe également en Russie, où son montant est de 5 % du prix de revente lorsque celui-ci est supérieur d'au moins 20 % au prix d'achat. Et il est en passe de voir le jour aux États-Unis, où la place de New York a longtemps profité de l'absence de droit de suite pour attirer les grandes ventes d'œuvres d'art contemporain. En effet, après que l'État de Californie (qui était le seul des États-Unis à avoir instauré un droit de suite) a vu sa législation déclarée inconstitutionnelle en première instance en mai 2012, un contentieux s'est engagé devant les juridictions fédérales. Parallèlement, un projet de loi (« American Royalties Too Act (ART) ») reconnaissant un droit de suite à l'échelle fédérale a été déposé lors de la précédente législature : un nouveau projet devrait être proposé devant le nouveau Congrès. M. Bob Goodlatte, président de la commission judiciaire au Congrès américain, a en effet annoncé, au début de l'année 2015, que les travaux parlementaires sur la réforme du copyright se poursuivraient. Il est donc possible qu'aux États-Unis, un droit de suite soit prochainement reconnu aux artistes au niveau fédéral. »

Alors que le marché lui-même est subordonné à la pérennité créative des artistes, la protection des producteurs primaires du marché de l'art par un droit de suite semble donc s'apprêter à faire droit de cité tout autour du globe. La France peut s'en enorgueillir, et cette revue ne peut qu'appuyer le rapport du 16 novembre 2016 lorsqu'il énonce :

« Contrairement aux idées reçues, la réglementation du droit de suite n'est donc plus vraiment un désavantage compétitif pour le marché de l'art français. Plusieurs des personnes entendues, parmi lesquelles des commissaires-priseurs et des présidents d'importantes maisons de ventes, en sont d'ailleurs convenus : cette réglementation n'est plus si handicapante pour la France qu'on veut bien le dire.¹¹⁰ »

Si l'on admettra volontiers que le Royaume-Uni, dévêtu du fardeau européen voudra bien supprimer bientôt sa législation relative au droit de suite, reste à observer avec lucidité les évolutions du marché. Car avec ou sans l'approbation de Londres ou Washington, le consensus s'amorce ; il compte aujourd'hui plus de 80 Etats aujourd'hui acquis à sa cause. Cette cause, la CISAC¹¹¹ en a fait son cheval de bataille¹¹², tant et si bien que l'OMPI s'est lui-même récemment surpris à se saisir de la question d'une universalisation¹¹³. Ce progrès, sachons-le, est relayé et largement plébiscité par les artistes ; au fond, il ne vise qu'à offrir aux plasticiens un droit aux royalties que tous leurs homologues ont déjà. Or, si la richesse du marché de l'art global persiste à se suspendre à l'art contemporain, il semblera peu raisonnable au collectionneur éclairé de priver trop longtemps l'orfèvre de la poule aux œufs d'or du respect qu'on lui doit – à tout le moins logis et souper.

¹⁰⁸ Chine (y compris Hong Kong), Singapour, et Suisse notamment

¹⁰⁹ Voir la directive 2001/84/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 septembre 2001 relative au droit de suite au profit de l'auteur d'une œuvre d'art originale, et en conséquence l'article L. 122-8 du code de la propriété intellectuelle : « *les auteurs d'œuvres originales graphiques et plastiques ressortissants d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen bénéficient d'un droit de suite, qui est un droit inaliénable de participation au produit de toute vente d'une œuvre après la première cession opérée par l'auteur ou par ses ayants droit, lorsque intervient en tant que vendeur, acheteur ou intermédiaire un professionnel du Marché de l'art* »

¹¹⁰ Ibid

¹¹¹ Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs, en tête de la chaîne globale des sociétés d'auteurs et porte-parole de plus de 4 millions d'artistes dans le monde

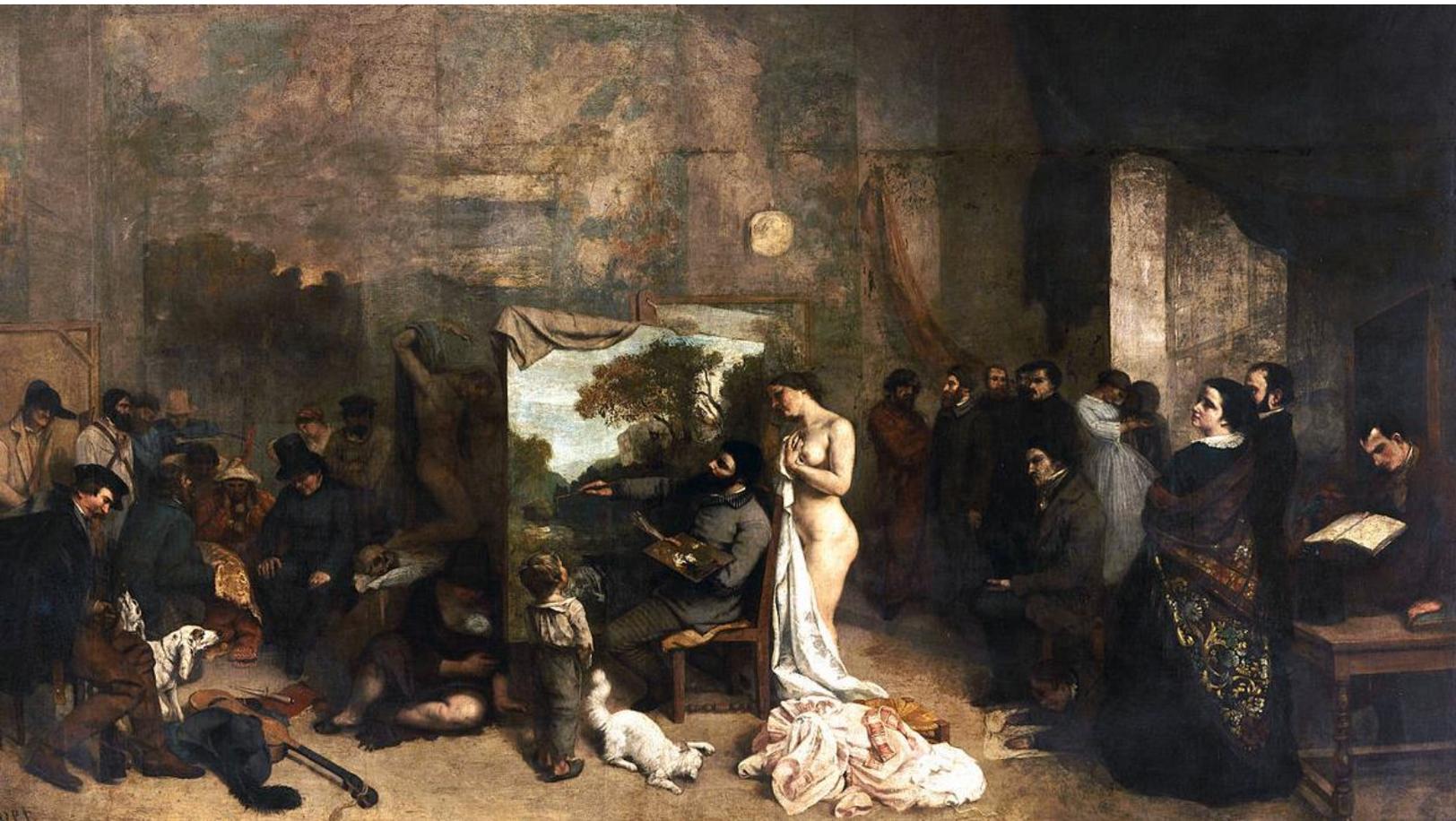
¹¹² http://www.wipo.int/wipo_magazine/en/2017/03/article_0001.html

¹¹³ http://www.wipo.int/meetings/fr/2017/resale_right_conference.html





Paris, Place Forte du Marché de l'Art [5/5_Les Perspectives] – Reste une Palette à Réinventer



© L'Atelier du peintre (Courbet) _ Domaine Public

Cette revue ne constitue pas un démenti, mais exprime au-delà des chiffres seuls une réalité souvent oubliée : Paris offre aujourd'hui plus que jamais les atouts d'un cœur de marché. Par cette palette, il adviendra d'entendre qu'elle appréhende et appréhendera avec résilience les nouveaux enjeux du marché de l'art, au service des artistes, des passionnés, des financiers, des numériques et de tous ses acteurs.

Une Législation enfin à Jour des Attentes du Marché International de l'Art

EN JEUX

Aux yeux de Turquoise, la question de l'actualisation du cadre institutionnel et législatif français semble évidemment centrale. En termes de **droit public**, elle permettra au juriste d'offrir une

expertise à la lumière du **droit comparé** sur le **statut des opérateurs de ventes volontaires**, de leurs **groupements professionnels** et de leurs **autorités de régulations**. En termes de droit privé, elle ouvrira l'étude du **droit de l'after-sale**, des **garanties de prix**, et des **techniques commerciales** récemment ouvertes aux **commissaires-priseurs**. Enfin, en termes d'**analyse institutionnelle**, elle permettra d'appréhender la **gestion étatique des trésors nationaux** et les **rapports que le marché de l'art entretient avec l'administration**.

L'on reprochait au début des années 2000 au marché de l'art français d'être dominé par ses archaïsmes. Particulièrement, la pesanteur du monopole des commissaires-priseurs, datant grossièrement d'un décret d'Henri II en 1556, était au centre de tous débats. Cette réalité contestée, cependant, n'est plus depuis quelques années.

Depuis 2000, tout d'abord, la loi n° 2000-642 du 10 juillet 2000 portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques est venue corriger la trajectoire française, mettant fin au monopole des commissaires-priseurs judiciaires sur les ventes volontaires. Par ailleurs, ouvrant le marché à l'after-sale et aux garanties de prix, la loi n° 2011-850 du 20 juillet 2011 de libéralisation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques a offert aux opérateurs de ventes l'opportunité d'accéder aux ventes de gré à gré :

« Elle a permis aux commissaires-priseurs judiciaires de procéder à la vente de gré à gré de biens meubles en qualité de mandataire du propriétaire des biens, au sein de sociétés commerciales que cette même loi a par ailleurs autorisées à se livrer, pour les besoins des ventes volontaires qu'elles sont chargées d'organiser, à des activités de transport de meubles, de presse, d'édition et de diffusion de catalogues. [Elle a] en outre modifié l'article L. 321-9 du code de commerce pour prévoir que « les biens déclarés non adjudgés à l'issue des enchères peuvent être vendus de gré à gré, à la demande du propriétaire des biens ou de son représentant, par l'opérateur de ventes volontaires ayant organisé la vente aux enchères publiques ». ¹¹⁴ »

Ces ouvertures successives, tardives mais profitables au marché français, l'avaient alors rendu à nouveau compétitif sur la scène internationale. Elles se sont récemment doublées d'une réforme saluée du Code civil¹¹⁵, d'une législation relative aux trésors nationaux dépoussiérée¹¹⁶ ainsi que d'un dispositif de lutte anti-blanchiment renforcé¹¹⁷ pour une meilleure efficacité du marché.

L'on relèvera que ces réformes furent suivies d'un large effort de réflexion concrétisé à la fin 2016 par plusieurs propositions formulées par le rapporteur Stéphane Travert ainsi que le SYMEV. Au programme : une formation des commissaires-priseurs établie à la mesure des prérequis de gestion, de communication et de marketing actuels, une meilleure appréhension des opportunités numériques, un regroupement monoprofessionnel ou interprofessionnel accru, une novation du conseil des ventes pour plus de souplesse, un choc de simplification, une plus grande considération publique des collectionneurs, ainsi que des avancées fiscales significatives.

Ces réformes et propositions attestent d'une dynamique de flexibilisation installée à toutes les strates du

¹¹⁴ Rapport du 16 novembre 2016 précité

¹¹⁵ http://www.estampille-objetcart.com/numero-530/orsay-musee-fete-30-ans/code-civil-se-rajeunit.42399.php#article_42399

¹¹⁶ http://www.lejournaldesarts.fr/site/archives/docs_article/146436/des-nouvelles-regles-concernant-les-certificats-d-exportation.php

¹¹⁷ <https://www.lequotidiendelart.com/articles/10884-lutte-anti-blanchiment-obligatoire-les-professionnels-de-l-art-sont-bel-et-bien-concernes.html>

marché de l'art français. Alors que les régimes s'assouplissent, certaines pratiques publiques évoluent, notamment dans une gestion des certificats d'exportations et des trésors nationaux que l'on jugera moins sévère qu'auparavant. Trop rigide pour certains, lacunaire pour d'autres¹¹⁸, force est de constater que la France tend à ouvrir plus que jamais son marché. Et tandis qu'au ministère de la culture l'on apprend désormais à moduler les intransigeances d'hier, force est de constater qu'un plus grand pragmatisme se dessine dans la sélection des limitations. A citer le cabinet de l'ancienne ministre Fleur Pellerin :

« [Il s'agit de] ne pas galvauder la loi et de ne pas retenir inutilement des œuvres dont on sait pertinemment ne pas pouvoir réunir les fonds pour leur acquisition.¹¹⁹ »

Loin d'inciter à la diaspora du patrimoine artistique ou aux aberrations historiques, cette revue retiendra que l'arrivée de dynamiques mesurées plus favorables à l'exportation devront être saluées : alors que les greniers français forment une réserve d'œuvres historiques sans pareille et qu'il s'en découvre chaque mois, il s'agira ici d'entendre que le marché français regorge d'opportunités non pas pour dilapider, mais bien pour attirer. Le Caravage¹²⁰, Fragonard¹²¹, de Vinci¹²², nombre d'œuvres majeures s'y trouvent, s'y vendent et s'y exposent chaque mois.

Au souvenir encore vivace des ventes record liées à la collection d'Yves Saint Laurent et Pierre Bergé en 2009¹²³ ou à celle de Gaston Lévy 2010¹²⁴, l'on conviendra que le marché français, refusant tout pillage, sait et saura s'y appuyer.

Une Place de Marché Innovant au Rythme du Numérique

EN JEUX

Aux yeux de Turquoise, les progrès dématérialisés du marché de l'art offrent au juriste l'opportunité unique d'évoluer dans son analyse en offrant à sa clientèle une expertise de droit privé dédiée au droit du numérique, au droit des technologies de l'information, au droit des ventes en ligne, mais aussi au droit de la communication et des médias. Ces expertises se voudront par ailleurs prospectives, dans l'analyse des enjeux du blockchain et du droit des marchés financiers face au marché de l'art.

Alors que Steven P. Murphy, ancien directeur général de Christie's, exprimait lui-même récemment que l'avenir du marché de l'art résidera dans le « *click and mortar* » ou ne sera pas¹²⁵ (entendons par « *click*

¹¹⁸ L'on se souviendra notamment du "Divorce" douloureux des époux Soolmans de Rembrandt, qui furent vendus à la Hollande en 2015 sans être qualifiés de trésors nationaux. Cette décision, jugée effroyable par une importante partie du monde de l'art, avait fait polémique. Voir <http://www.telerama.fr/scenes/le-divorce-force-des-tableaux-de-rembrandt,130968.php>

¹¹⁹ Ibid

¹²⁰ <http://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/haute-garonne/toulouse/caravage-decouvert-grenier-toulouse-bientot-expose-milan-1116581.html>

¹²¹ <https://www.connaissancedesarts.com/peinture-et-sculpture/deux-fragonard-retrouves-en-normandie-1168910/>

¹²² <http://www.lefigaro.fr/arts-expositions/2017/01/10/03015-20170110ARTFIG00306-pourquoi-le-dessin-retrouve-de-leonard-de-vinci-est-un-tresor-national.php>

¹²³ http://www.lemonde.fr/culture/article/2009/02/23/la-collection-ysl-berge-bat-le-record-de-vente-d-une-collection-privee_1159468_3246.html

¹²⁴ http://www.lemonde.fr/culture/article/2010/06/14/une-sculpture-de-modigliani-adjudgee-43-millions-d-euros_1372749_3246.html

¹²⁵ https://www.lesechos.fr/16/07/2013/lesechos.fr/0202899611175_steven-p--murphy--christie-s-----l-avenir-du-marche-de-l-art--c-est-le--click-and-mortar---.htm



and mortar » un savant mélange entre ventes numériques et physiques), il conviendra de s'interroger ; car peu de places de marché semblent aussi prédisposées que Paris pour allier, au charme d'un patrimoine artistique théâtral et vendeur, les délices d'une innovation de marché. En attestent encore les « *Ventes pas courantes* » de la galerie Fauve Paris ou l'arrivée d'un outil de visite virtuelle à la FIAC¹²⁶, les vieilles pierres Parisiennes vivent en effet au rythme d'idées neuves, dans une dynamique progressiste chaque année confortée.

A ce titre, l'on observera que besoin de mixité entre la fibre et la pierre – aussi appelé « *click and brick* » – s'intègre aujourd'hui largement au business model des maisons de ventes parisiennes. Si la vente en ligne d'œuvre d'art se banalise par 15% de croissance pour détenir 8,6% du marché en 2016¹²⁷, l'on admettra que ces évolutions étaient nécessaires, et l'on relèvera bien volontiers les propos suivants empruntés à Thomas Seydoux :

« Elles ont cru un temps pouvoir doper le marché à coups de garanties financières et de commissions de plus en plus élevées offertes aux vendeurs, et compenser cela par les frais imposés aux acheteurs. Elles s'aperçoivent qu'il n'y a pas de miracle et cherchent la formule pour transformer le marché en une industrie plus stable, plus sereine et pour restaurer la confiance.¹²⁸ »

L'effort est aujourd'hui chose faite : en élargissant leurs stratégies dès l'aube du numérique, les maisons de ventes françaises, moins traditionnelles et plus résilientes qu'on voudra bien le penser, ont prouvé qu'elles n'avaient pas vocation à être de simples *pure players*. Au programme du grand ménage : expositions, traques aux chefs-d'œuvre, ventes de gré-à-gré, virage numérique, blockchain, big data et évidemment, lutte contre un duopole nocif à la libre concurrence dans le marché de l'art¹²⁹. Tout ceci, notons-le, semble bien amorcé : alors que certaines se targuaient déjà d'une visibilité en ligne depuis le milieu des années quatre-vingt-dix¹³⁰, les institutions parisiennes de ventes volontaires proposent aujourd'hui leurs propres « maisons de ventes en ligne »¹³¹, incluent Instagram et les réseaux sociaux à leurs stratégies de communication, veillent à se développer sur tous les appareils, dans toutes les devises et par toutes les technologies, et ce sans renoncer au prestige qu'elles véhiculent.

De nouveaux modèles jusqu'alors inédits de plateformes de vente en ligne s'installent alors chaque année sur le marché français. L'on connaissait déjà *Interencherés* –1er site français du marché de l'art avec 1 million de visiteurs uniques par mois et 2 millions de lots vendus pour 1,35 milliard d'euros¹³² –, *Barnebys*, *Drouot Live* –incluant *Drouot Live*, *Drouot Online*, et *Moniteur Live*–, *Auction*, *Artcurial*, *Sotheby's* et *Christie's*, *Expertissim*, *Artsper*, *Artistics* ou encore *Artviatic*. Plus-encore ! L'on connaîtra désormais *Auction After Sale* – qui offre une plateforme large dédiée à l'After Sale –, *Fine Art Invest* – qui propose des nouvelles techniques de vente au jour de l'ubérisation¹³³ –, ainsi qu'*ArtPrice* – fleuron français du big data propriétaire d'Artmarket.com, une plate-forme aux folles intentions ayant récemment bondi en

¹²⁶ <http://www.latribune.fr/opinions/tribunes/20141024tribc599d80f9/les-atouts-de-paris-sur-le-marche-de-l-art.html>

¹²⁷ https://www.lesechos.fr/28/04/2017/LesEchos/22435-092-ECH_les-ventes-en-ligne-d-oeuvres-d-art-se-banalisent.htm

¹²⁸ <https://www.lesechos.fr/industrie-services/services-conseils/0211713219580-les-maisons-de-vente-a-lheure-de-lart-business-2059830.php>

¹²⁹ Ibid

¹³⁰ <http://www.telegraph.co.uk/art/barnebys-auctions/france-online-art-market/>

¹³¹ L'on notera ici Artprecium, Asium et Appolium, trois filiales numériques spécialisées de la maison Millon & Associés. Ibid

¹³² <https://www.connaissancedesarts.com/marche-de-lart/interencheres-le-premier-site-dencheres-en-france-1169458/>

¹³³ <https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/idees-de-business/0211517153295-fine-art-invest-la-premiere-ingenierie-financiere-pour-l-art-302964.php>



bourse par son habile coup de projecteur sur la force insoupçonnée des *low* et *middle-markets* dévêtus de leurs intermédiaires¹³⁴. A chaque battement de cils, ces progrès se multiplient, si bien que l'on s'offrira de reprendre les mots de Jean-Baptiste Costa de Beauregard :

« Dans cette révolution qu'est la vente d'art en ligne, qui n'en est encore qu'à ses débuts, le marché français a fait mieux que suivre, il a innové.¹³⁵ »

Parmi eux, on relèvera particulièrement et surtout que *Drouot*, pour le fleuron français qu'il est, s'est significativement mis à la page du numérique en 2016. Alors même qu'il enregistrait récemment une enchère record pour un cachet impérial d'époque Quianlong à 21 millions d'euros, l'hôtel des ventes a annoncé de nouveaux développements digitaux et la création d'une nouvelle plateforme en partenariat avec *NextStage AM*. Cette méta-plateforme dite « Drouot Digital » aura pour charge de joindre sur une seule place de marché numérique les 120.000 membres de Drouot Live (chargé de la retransmission des enchères sur la toile) et de Drouot Online (chargé des ventes directement opérées en ligne) avec les 80.000 membres d'Expertissim. Aux termes d'Olivier Lange, ancien directeur général du Groupe Drouot, l'objectif du groupe sera ici de « constituer la première plate-forme européenne de vente d'art live et online »¹³⁶. Pour ce faire, l'on concèdera que Drouot devra entériner et assumer devant tous sa position d'outil phare de la mutualisation et de la communication française. Aux yeux néanmoins du potentiel d'attractivité et de fidélité que la marque représente, l'observateur du marché parisien conviendra que cette prétention se voit encore loin de l'irréalisme.

Une Force de Proposition Culturelle Intacte

EN JEUX

Aux yeux de Turquoise, la question de l'innovation culturelle à Paris offrira toujours aux avocats et au juriste la chance de proposer leur expertise à **tous les stades de la création**. Au service des créateurs, des amateurs, des investisseurs, des institutions, des mécènes publics ou des mécènes privés, ils offrent à Paris les structures et les outils juridiques d'un terrain de jeu incomparable.

Depuis 2014, l'on observera que le marché mondial de l'art pourrait bien avoir à nouveau les yeux tournés vers Paris. Suite à la réouverture du Musée Picasso, le plébiscite offert à la Fondation Louis Vuitton, la FIAC, la récente exposition Jeff Koons au Centre Pompidou ou l'actuelle exposition Rodin au Grand Palais¹³⁷, Paris semble être à nouveau au cœur de la discussion. Offrant une programmation muséale quantitativement et qualitativement largement supérieure à New York et Londres, la capitale française plaît et continue de plaire. Pour Thierry Ehrmann, PDG d'Artprice :

« Si la capitale a perdu beaucoup de terrain sur le marché de l'art mondial, où elle était leader dans les années 1960, en revanche elle reste indéniablement la première destination culturelle¹³⁸. »

¹³⁴ <https://www.contrepoints.org/2017/07/07/294178-nouveau-marche-de-lart>

¹³⁵ Ibid

¹³⁶ <https://www.lesechos.fr/industrie-services/services-conseils/0211595370056-drouot-sinvestit-dans-le-digital-2050599.php>

¹³⁷ <http://www.grandpalais.fr/fr/evenement/rodin-lexposition-du-centenaire>

¹³⁸ https://www.lesechos.fr/23/10/2014/LesEchos/21799-090-ECH_paris-s-affirme-capitale-mondiale-de-la-culture.htm#IVJXoGalML1TvugT.99



La FIAC tire chaque année profit de cette vitalité, alors que Jennifer Flay-sa directrice- souligne « *qu'aucun pays ne peut rivaliser avec l'offre culturelle proposée pendant la foire - et de la fascination des étrangers pour Paris* »¹³⁹. De la même manière, l'espace culturel du 104, dans le 19e arrondissement, qui est financé principalement par la mairie de Paris, promeut de gigantesques expositions, tandis que l'Art Paris Art Fair, qui aura lieu du 30 mars au 2 avril 2017, offrira une foire de découverte au Grand Palais pour une grande variété de nouveaux acquéreurs (52 948 visiteurs de 50 pays en 2016)¹⁴⁰.

A l'heure des repositionnements, il appartient aux acteurs trouvant et défrichant les opportunités de se saisir du marché. Or, la France et Paris changent. Alors que ses tendances artistiques reflorissent, la place de marché française offre chaque jour de nouvelles dynamiques reçues et saluées par le monde, y compris hors du circuit habituel. Le développement à Paris d'une pléiade de nouveaux centres d'arts à vocation hôtelière – ou d'hôtels à vocation artistique – en est un exemple parmi d'autres : la mise en valeur de l'art, à Paris, est partout, pour tous, et à chaque instant¹⁴¹. Dorénavant, les laboratoires vitrines de l'art contemporain font légion ; les Art Concierge abondent, et les idées fleurissent. Une idée que le galeriste Kamel Mennour – tenant trois galeries parisiennes et ainsi qu'une succursale de 80m² sur Brook Street à Londres¹⁴² – exprimait déjà en 2014 :

« L'attitude française n'est plus la même. C'est la métamorphose. Les institutions se sont ouvertes aux partenaires privés. Les initiatives se multiplient. Paris est revenu sur la carte du monde. En Chine, les collectionneurs me parlaient tous de la FIAC.¹⁴³ »

L'Autrichien Thaddaeus Ropac, l'un des galeristes leaders du marché international, appuie ces propos : « *J'ai fait le choix de Paris dès 1990 et les faits me donnent raison. Ici, les gens sont très motivés pour voir de l'art. Ils se déplacent jusqu'à Pantin. Pas une journée ne se passe sans que nous n'accueillions des visiteurs étrangers* »¹⁴⁴. Samia Saouma, directrice des galeries de l'Allemand Max Hetzler le complète avec détail :

« Les artistes sont très contents de montrer à Berlin, Londres et New York, mais Paris est très important pour eux au niveau des institutions, comme le musée d'art moderne de la Ville de Paris et le Centre Pompidou qui sont phares en Europe. [...] Paris sera toujours Paris. La place est en train de devenir de plus en plus importante [...]. Aujourd'hui, une galerie doit pouvoir opérer de plusieurs endroits. Les collectionneurs francophones, notamment les Libanais, viennent plus à Paris qu'à Berlin. Depuis que Jennifer Flay a repris la FIAC, c'est devenu une foire incontournable. Il nous semble intéressant d'avoir une galerie dans ce contexte, plutôt que juste un stand.¹⁴⁵ »

Et Chantal Crousel de répondre à l'unisson « *Les artistes qui viennent à Paris ont une fascination pour l'offre intellectuelle de notre pays. Les musées, évidemment, mais aussi les librairies, la vie des idées... Une nouvelle génération de galeries rayonnant internationalement est en train de prendre le relais* »¹⁴⁶. A ce titre, Daniele Balice donne aussi Paris pour exemple : « *J'avais remarqué qu'à Paris les galeries fermaient moins pour des raisons économiques qu'à New York. Paris bénéficie aussi du public*

¹³⁹ Ibid

¹⁴⁰ <http://www.artparis.com/fr/edition>

¹⁴¹ https://www.lesechos.fr/06/03/2017/lesechos.fr/0211853567312_quand-les-hotels-se-font-centres-d-art.htm

¹⁴² https://www.lesechos.fr/11/10/2016/LesEchos/22295-078-ECH_art---ces-galeries-francaises-a-l-assaut-du-monde.htm

¹⁴³ http://www.lepoint.fr/culture/fiac-paris-redevient-capitale-de-l-art-21-10-2015-1975450_3.php précité

¹⁴⁴ Ibid

¹⁴⁵ <http://www.lequotidiendelart.com/articles/2557-la-galerie-max-hetzler-va-ouvrir-a-paris-en-2014.html>

¹⁴⁶ http://www.lepoint.fr/culture/fiac-paris-redevient-capitale-de-l-art-21-10-2015-1975450_3.php précité



internationale de la mode »¹⁴⁷. Pour conclure, Olivier Antoine, fondateur de la galerie Art : Concept déclare que « *Depuis 2005, le fait d'être français n'est plus un handicap sur la scène internationale* »¹⁴⁸. Ce fait est d'autant plus véritable que l'élan de concentration actuelle des galeries et des institutions françaises tend à faire émerger sur le marché de l'art parisien un nombre accru d'acteurs de poids¹⁴⁹.

S'il existe un consensus apparent à cet écrit, il s'agira donc bien ici d'un constat général de résilience, destiné à déclarer la mort clinique du pessimisme des quinze dernières années. La nouvelle génération du marché de l'art est là ; plus optimiste, plus réaliste, elle s'attache aujourd'hui à concrétiser une myriade d'opportunités parfois oubliées. Pour elle, la France offrira encore beaucoup : sa longue tradition d'amateurs d'arts avertis, son marché le plus diversifié au monde et son patrimoine culturel en feront une nouvelle fois le blanc-seing¹⁵⁰. Il s'agira alors de ne plus se mordre les doigts, et de ne plus chercher en quoi la France put autrefois rater le virage de l'internationalisation, que l'on s'obstine encore à cristalliser dans l'échec de Maurice Rheims pour le rachat de Parke-Bernet¹⁵¹. Au contraire, il s'agira de se souvenir qu'à Paris, le progrès est aujourd'hui redevenu un état de fait et non de structure, que la croissance n'est plus affaire d'exception temporaire, et que d'autres horizons s'envisagent dès aujourd'hui. Il s'agira aussi de reconnaître les milles et unes chances qu'un marché de l'art à Paris propose, et de voir les armes déjà en ses mains pour assumer un statut unique. Il s'agira enfin et surtout de rappeler au monde que le marché de l'art ne niche pas dans les 10 enchères stars d'une année, et que l'astronomique force des low et middle-markets mérite que l'on s'y penche.

Paris n'apparaît pas comète ? A la bonne heure ! En renonçant à offrir une lumière aveuglante mais courte, la nébuleuse française s'offre la liberté de développer un ensemble multicolore et durable. En bref, « *dédaignant d'être le lierre parasite, lors même qu'[elle] n'est pas le chêne ou le tilleul* »...¹⁵²

« Paris s'affirmera encore place forte du marché de l'Art »

¹⁴⁷ Ibid

¹⁴⁸ Ibid

¹⁴⁹ http://www.lejournaldesarts.fr/jda/archives/docs_article/145046/les-grandes-galerias-francaises-se-consolident.php

¹⁵⁰ <https://www.lesechos.fr/industrie-services/services-conseils/0211619790334-les-belles-collections-ont-tire-le-marche-de-lart-francais-2052512.php>

¹⁵¹ De Pury, S. *The Auctioneer, Adventures in the Art Trade*, St. Martin's Press, New-York (2016)

¹⁵² Edmond Rostand, *Cyrano de Bergerac*, Acte II- Scène VIII







Bibliographie Chronologique

- *Paris. Capitale des Arts 1900-1968*
Ouvrage collectif
Editions Hazan (2002) _ Catalogue Exposition
- *Rapport d'information n°4234 de la commission des affaires culturelles déposé en application de l'article 145 du règlement, par la commission des affaires culturelles et de l'éducation, en conclusion des travaux d'une mission d'information en conclusion des travaux de la mission relative au marché de l'art*
Stéphane Travert
Assemblée Nationale (16 novembre 2016)
- *Rapport d'information n°330(98-99) fait au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation (1) sur les aspects fiscaux et budgétaires d'une politique de relance du marché de l'art en France*
Yann Gaillard
Sénat (29 avril 1999)
- *Artprice : rapport sur le Marché de l'Art Contemporain 2016*
Ouvrage collectif
Artprice.com (04 octobre 2016)
- *Art Market Trends 2002 - Tendances du Marché de l'Art 2002*
Ouvrage collectif
Artprice.com (2002)
- *Le Marché de l'Art en 2014*
Ouvrage collectif
Artprice.com (2014)
- *Marché de l'art en France : où est passé notre Bernard Buffet ?*
Stéphane Laurent
La Tribune (20 octobre 2016)
- *The Art Market in 2016*
Ouvrage collectif
Artprice.com (2016)
- *Marché de l'art : les Etats-Unis de nouveau leader, la Chine en embuscade*
Ouvrage collectif
Rfi.fr (04 août 2017)



- *Marché de l'art: Paris maintient le cap*
Béatrice de Rochebouet
Le Figaro (21 décembre 2016)
- *Le marché de l'art se porte toujours bien en France*
Julien Baldacchino
France Inter (21 décembre 2016)
- *Bilan du marché de l'art S1 2017 par artprice.com*
Ouvrage collectif
Artprice.com (2017)
- *Pour le CVV, en 2016, le marché du contemporain s'essouffle mais ne se retourne pas*
Ouvrage collectif
Le Quotidien de l'Art (28 juin 2017)
- *The Contemporary Art market in France*
Ouvrage collectif
Artprice.com (09 août 2016)
- *L'émergence de nouveaux marchés de l'art*
Catherine Choron-Baix et Franck Mermier
Transcontinentales (13 décembre 2012)
- *Le rôle des grands collectionneurs dans la formation de la valeur artistique*
Nathalie Moureau et Jean-Yves Leroux
Questions internationales, n° 42 : « L'art dans la mondialisation » (mars-avril 2010 : 47-48)
- *Louvre Abu Dhabi to open in November, sources say*
Vincent Noce
The Art Newspaper (11 mai 2017)
- *La globalisation. Une sociologie*
Saskia Sassen
Gallimard (2009 : 23)
- *Mutations du marché mondial de l'art, paradoxes du marché français*
Guillaume Cerutti
Commentaire (2010/3, numéro 131)
- *Art : bilan positif pour le marché de l'art en France*
Ouvrage collectif
Fiscalonline.com (28 décembre 2016)



- *Art : Paris n'est plus un marché actif ni réactif - Entretien avec Elisabeth Royer-Grimblat*
Charlotte Liébert Hellman
Causeur (30 août 2014)
- *Paris au cœur du marché de l'art*
Dossier – Ouvrage collectif
Le Journal des Arts (16 mars 2012 : n°365)
- *Le grenier du monde brûle-t-il ?*
Ouvrage collectif
Reflets (Janvier/Février 2013)
- *US couple donate €350mn art collection to Musée d'Orsay in Paris*
Ouvrage collectif
France24.com (22 octobre 2016)
- *Budi Tek awarded French government's highest honour*
Anny Shaw
The Art Newspaper (2 août 2017)
- *Culture : un budget historique en 2017*
Ouvrage collectif
Gouvernement.fr (29 septembre 2016)
- *Lyon en tête, Rouen presque ex aequo*
Francine Guillou
Le Journal des Arts (26 mai 2017 : n°480)
- *Table ronde à Drouot - Marché de l'art : les chances de la France, 15 ans après*
Michele Casamonti
Drouot.com (13 octobre 2016)
- *MoMA collection takes a Paris vacation*
Pac Pobric
The Art Newspaper (5 mai 2017)
- *Affluence exceptionnelle pour la rétrospective David Hockney au Centre Pompidou*
Culturebox (avec AFP) _ Ouvrage collectif
France Info (9 août 2017)
- *L'expo Koons bat des records au Centre Pompidou*
Agence _ Ouvrage collectif
Les Echos.fr (18 décembre 2014)



- *La Biennale Paris change les règles de son vetting*
Alexandre Crochet
Le Quotidien de l'Art (2 juin 2017 : n°1302)
- *Beyond the Messeplatz: Art Basel satellite fairs_ Our pick of the Basel fairs and where to find them*
Victoria Stapley-Brown
The Art Newspaper (13 juin 2017)
- *A l'heure de la FIAC – Art Contemporain – par Artprice*
Ouvrage collectif
Artmarket.com (19 octobre 2016)
- *Découvrez les chiffres clés des artistes de la Fiac Paris 2016, la Foire de Référence en Art Contemporain*
Ouvrage collectif
PR Newswire Europe (17 Octobre 2016)
- *Design dealers are back in the Fiac fold*
Gareth Harris
The Art Newspaper (17 juillet 2017)
- *La FIAC 2017 dévoile sa sélection de galeries*
Stéphane Renault
Le Journal des Arts (02 juin 2017)
- *Les galeries d'art contemporain en France en 2012*
François Rouet
Culture études (2013 : n° 2)
- *Investir dans l'art*
Fabien Bouglé
Gualino Lextenso édition (2015)
- *Enchères : des Journées Marteau dans toute la France*
Françoise Chauvin
Connaissance des Arts.com (17 mai 2017)
- *Art : l'irrésistible ascension de Guillaume Cerutti chez Christie's*
Martine Robert
Les Echos (14 décembre 2016)
- *General market consolidation*
Ouvrage collectif
Artprice.com (2016)



- *Enchères d'art : les petits obligés de s'allier aux gros*
Martine Robert
Les Echos (23 février 2017)
- *Rediscovered Rodin sculpture surfaces at auction*
Anna Sansom
The Art Newspaper (23 mai 2017)
- *Palmarès 2017 des artistes contemporains, François Morellet atteint les cieux*
Stéphane Renault
Le Journal des Arts (28 avril 2017 : n°478)
- *Enchères 2016 : la France sauve les meubles!*
Céline Lefranc
Connaissance des Arts (21 avril 2017)
- *Les enchères stars dans le monde*
Marie Potard, Thery Eléonore
Le Journal des Arts (20 janvier 2017 : n°471)
- *En Bref : Paris – L'art marocain – Hong Kong – Wifredo Lam*
Ouvrage collectif
Artprice.com (02 octobre 2015)
- *Art Paris tout en contraste*
Pauline Vidal
Le Journal des Arts (14 avril 2017 : n°477)
- *Arts Africain et océanien : les maisons de ventes misent sur la diversité*
Alexandre Crochet
Le Quotidien de l'Art (20 juin 2017 : N°1313)
- *Résultats solides pour l'art tribal à Paris*
Alexandre Crochet
Le Quotidien de l'Art (26 juin 2017 : N°1317)
- *La Place Du Street Art Dans l'Art Contemporain*
Virginie Achouch
Forbes (27 février 2017)
- *La première collection de street art en vente à Paris*
Valérie Sasportas
Le Figaro (22 février 2017)



- *URBAN ANTHOLOGY FROM A PRIVATE COLLECTOR*
Ouvrage collectif
Artcurial (2017) _ Catalogue d'exposition
- *Rapport d'activité 2015*
Ouvrage collectif
Conseil des Ventes Volontaires (2015)
- *Artprice : rapport annuel exclusif sur le marché mondial de la photographie pour Paris Photo*
Ouvrage collectif
Artmarket.com (9 novembre 2015)
- *Fiac : Paris redevient capitale de l'art*
Judith Benhamou-Huet
Le Point (21 octobre 2015)
- *Le projet de budget de Trump supprime tous les financements à la culture*
Shahzad Abdul
Le Journal des Arts (16 mars 2017)
- *16 Members of White House Arts Committee Resign to Protest Trump*
Robin Pogrebin
The New York Times (18 août 2017)
- *Would Brexit destabilise the art market?*
Ouvrage collectif
Apollo Magazine (31 mai 2016)
- *Brexit : Paris bien placé pour en profiter ?*
Fleur Giros
Barneby (30 juin 2016)
- *'We Escaped a Nightmare': Art World Welcomes New French Leader Macron*
Brian Boucher
Artnet (8 mai 2017)
- *Motion n°2 des États-généraux des commissaires-priseurs : "Pour l'allègement des contraintes administratives et fiscales"*
Christophe
Symev.org (02 décembre 2016)



- *Restrictions budgétaires : la Culture largement épargnée*
Claire Bommelaer
Le Figaro.fr (11 juillet 2017)
- *Audrey Azoulay : "Une stratégie en faveur du tourisme culturel en 2017"*
Ouvrage collectif
Ministère de la Culture (16 décembre 2016)
- *French art world breathes sigh of relief as Macron wins presidency*
Anna Sansom
The Art Newspaper (8 mai 2017)
- *Paris in a cheerful mood*
Melanie Gerlis
Financial Times (26 mai 2017)
- *Artprice fits perfectly into president Macron's digital Europe project*
Ouvrage collectif
Artmarket.com (31 mai 2017)
- *ISF : la réforme Macron suscite de fortes attentes*
Ingrid Feuerstein
Les Echos (15 juin 2017)
- *Tableau de fiscalité internationale comparée applicable au Marché de l'art*
Ouvrage collectif
Le Journal des arts (avril 2015 : n° 433)
- *Fiscalité du marché de l'art : le calme avant la tempête ?*
Stankiewicz Lukasz
Le Journal des Arts (12 mai 2017 : n°479)
- *Impôts, budget, nucléaire, Macron... : ce qu'il faut retenir de l'interview d'Edouard Philippe aux «Echos»*
Valérie Mazuir
Les Echos (12 juillet 2017)
- *Donner un nouveau souffle au mécénat culturel*
Guillaume Cerruti
Le Huffington Post (05 novembre 2013, actualisé le 05 octobre 2016)
- *The artist's resale right: a fair deal for visual artists*
Catherine Jewell
WIPO Magazine (Juin 2017)



- *Conférence internationale sur le droit de suite des artistes*
Ouvrage Collectif
OMPI (28 avril 2017)
- *Le Code Civil se rajeunit*
François Duret-Robert
L'Estampille/L'Objet d'Art (janvier 2017 : n° 530)
- *Des nouvelles règles concernant les certificats d'exportation*
Alexis Fournol
Le Journal des Arts (06 juillet 2017)
- *Lutte anti-blanchiment obligatoire : les professionnels de l'art sont bel et bien concernés*
Solène Clément
Le Quotidien de l'Art (01 juin 2017)
- *Le divorce forcé des tableaux de Rembrandt*
Sophie Cachon
Télérama.fr (07 septembre 2015)
- *Le Caravage découvert dans un grenier de Toulouse bientôt exposé à Milan*
Laurence Boffet
Francetvinfo.fr (25 octobre 2016)
- *Deux Fragonard retrouvés en Normandie*
Alisson Moss
Connaissance des Arts.com (15 mai 2017)
- *Pourquoi le dessin retrouvé de Léonard de Vinci est un trésor national*
Valérie Sasportas
Le Figaro.fr (10 janvier 2017)
- *La collection YSL-Bergé bat le record de vente d'une collection privée*
Œuvre Collective
Le Monde.fr (23 février 2009)
- *Une sculpture de Modigliani adjugée 43 millions d'euros*
Œuvre Collective
Le Monde.fr (14 juin 2010)
- *Steven P. Murphy (Christie's) : « L'avenir du marché de l'art, c'est le "click and mortar" »*
Antoine Boudet
Les Echos (16 juillet 2013)



- *Les atouts de la place de Paris sur le marché de l'art*
Jean-Baptiste Costa de Beauregard
La Tribune (24 octobre 2014)
- *Les ventes en ligne d'œuvres d'art se banalisent*
Œuvre Collective
Les Echos (28 avril 2017)
- *Les maisons de vente à l'heure de « l'art business »*
Martine Robert
Les Echos (25 janvier 2017)
- *Welcome to France's online art market*
Barneby's
The Telegraph (01 juin 2015)
- *Interencheres, le premier site d'enchères en France*
Céline Lefranc
Connaissance des Arts (30 mai 2017)
- *Fine Art Invest, la première ingénierie financière pour l'art*
Paul Molga
Les Echos Entrepreneurs (05 décembre 2016)
- *Bombardement historique du marché de l'art !*
Aude de Kerros
Contrepoints (07 juillet 2017)
- *Drouot s'investit dans le digital avec NextStage AM, actionnaire d'Expertissim*
Martine Robert
Les Echos (15 décembre 2016)
- *Paris s'affirme capitale mondiale de la culture*
M.R.
Les Echos (23 octobre 2014)
- *Quand les hôtels se font centres d'art*
Martine Robert
Les Echos.fr (06 mars 2017)
- *Art : ces galeries françaises à l'assaut du monde*
Martine Robert
Les Echos.fr (11 octobre 2016)



- *La Galerie Max Hetzler va ouvrir à Paris en 2014*
Roxana Azimi
Le Quotidien de l'Art (29 avril 2013)
- *Les grandes galeries françaises se consolident*
Robert David
Le Journal des Arts (28 avril 2017 : n°478)
- *Les belles collections ont tiré le marché de l'art français*
Martine Robert
Les Echos (23 décembre 2016)





Société d'avocats – Attorneys at law

15 rue Beaujon
75008 Paris – FRANCE

Bvd Saint Michel, 11
1040 Brussels – BELGIUM

Tel : +33 (0)1 42 99 94 50

Fax : +33 (0)1 42 99 94 52

www.aturquoise.com